



# Assemblée générale

Soixante-deuxième session

Première Commission

**10<sup>e</sup>** séance

Mercredi 17 octobre 2007 à 15 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Badji ..... (Sénégal)

*La séance est ouverte à 15 h 15.*

## Points 88 à 105 de l'ordre du jour (*suite*)

### Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen des projets de résolution présentés au titre des points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

**Le Président** : Cet après-midi, la Commission aura un débat thématique sur les armes nucléaires avec des panélistes qui se joindront à nous tout à l'heure. Auparavant, la Commission entendra trois ou quatre délégations qui ont demandé la parole. Ensuite, lorsque les panélistes seront arrivés, nous reprendrons le débat thématique sur les armes nucléaires.

**M. Bin Momen** (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Notre séance, consacrée aujourd'hui à la question des armes nucléaires, se déroule avec, en toile de fond, les nombreux revers subis ces dernières années. Les résultats décevants obtenus par la Conférence des Parties chargée d'examiner en 2005 le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), l'incapacité de parvenir à un accord commun lors du Sommet mondial de 2005 et la situation d'enlisement que connaît encore la Conférence du désarmement n'ont pas permis à la question du désarmement nucléaire de progresser.

Malgré des années d'efforts inlassables de la part de la communauté internationale, les armes nucléaires

continuent de représenter la plus grande menace pour l'humanité. Le TNP et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN) sont la pierre angulaire du régime global de non-prolifération et de désarmement nucléaires. Il nous appartient de veiller à ce que le TNP, le TICEN et tous les instruments internationaux sans exception acquièrent un caractère universel.

Signé en 1968 par la quasi-totalité des pays du monde, le TNP offre la garantie que si les nations non dotées d'armes nucléaires renonçaient à fabriquer des armes nucléaires, les nations nucléaires élimineraient progressivement leurs propres armes nucléaires. Paradoxalement, l'absence de volonté politique de la part d'une poignée de pays continue d'assombrir jeter la perspective de parvenir à un monde libéré des armes nucléaires.

Le Bangladesh est fermement convaincu que les piliers principaux du TNP – désarmement, non-prolifération et utilisation pacifique de l'énergie nucléaire – devraient faire l'objet d'une attention non discriminatoire. À cet égard, nous tenons à souligner que l'article IV du TNP garantit les droits inaliénables de tous les États à mettre au point, étudier, produire et utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Cette garantie doit s'appliquer sans discrimination, et les droits des États non dotés d'armes nucléaires à l'égard des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et des techniques afférentes doivent être sauvegardés. En tant que mesure de confiance, les États dotés d'armes

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



nucléaires sont tenus également d'offrir des garanties contraignantes aux États non dotés d'armes nucléaires contre la menace ou l'emploi d'armes nucléaires.

La célébration du onzième anniversaire de l'adoption du TICEN aura bientôt lieu. Bien qu'avec 176 signatures, il ait obtenu une adhésion quasi universelle, il ne dispose malheureusement pas, à ce jour, d'un nombre suffisant de ratifications pour pouvoir entrer en vigueur. Nous prions instamment les 11 États figurant à l'Annexe 2, dont la ratification est indispensable à son entrée en vigueur, de le faire dès que possible.

Le Bangladesh est fermement convaincu du bien-fondé des approches régionales à l'égard du désarmement nucléaire. L'adoption de mesures de confiance, par l'entremise de l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires, peut contribuer significativement à cet objectif. Nous saluons la création par cinq États d'Asie centrale d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Nous nous félicitons de toutes les autres zones exemptes d'armes nucléaires existantes et appelons à la création de zones analogues en Asie du Sud, au Moyen-Orient et dans d'autres régions du monde. Nous sommes également d'avis que la tendance observée depuis peu en faveur d'accords bilatéraux portant sur l'utilisation civile de l'énergie nucléaire ne devrait, en aucune façon, nuire à la cause du désarmement nucléaire régional. De même, nous appelons à l'adhésion universelle aux Accords de garanties intégrales et à leurs Protocoles additionnels, en raison de leur effet dissuasif sur la prolifération nucléaire.

Nous espérons que la Conférence du désarmement entamera prochainement des négociations en vue de parvenir à un accord prévoyant l'élimination totale des matières fissiles servant à la production d'armes nucléaires.

En dépit des résultats décevants enregistrés ces dernières années, nous sommes néanmoins encouragés par certaines lueurs d'espoir. Nous sommes certains qu'avec la volonté voulue, il sera possible de faire fond des avancées obtenues lors de la première session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP en 2010, qui s'est tenue à Vienne en début d'année. Toutefois, il convient que nous déployons à nouveau des efforts sincères pour préserver la pertinence du Traité et sa force.

Dans ce contexte, c'est avec une profonde fierté que le Bangladesh peut faire état d'un bilan

irréprochable en matière de désarmement et de non-prolifération. De manière résolue et inconditionnelle, nous avons décidé de rester non nucléaires. Le Bangladesh est la première nation d'Asie du Sud, figurant à l'annexe 2, à avoir signé et ratifié le TICEN. Nous sommes partie à presque tous les traités relatifs au désarmement, notamment le TNP. De plus, nous avons conclu un accord de garanties avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, y compris ses Protocoles additionnels. Telles sont les preuves tangibles de notre attachement sans faille aux deux objectifs que sont le désarmement et la non-prolifération.

En aucun cas, nous ne renoncerons à notre engagement à l'égard d'un monde exempt d'armes nucléaires.

**M. De Alba** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit permis, dès l'abord, de rappeler l'appui de ma délégation à la convocation d'une conférence sur les dangers nucléaires, comme il a été convenu lors du Sommet du Millénaire en 2000. Il appartient à la communauté internationale de renouveler son attachement au désarmement nucléaire et à la non-prolifération des armes nucléaires, après une longue période d'inertie s'agissant du mécanisme de désarmement, de recours répétés aux deux poids, deux mesures et de méfiance grandissante à l'égard de ces questions.

Ces derniers mois, nous avons été sans conteste les témoins de signes encourageants, à la suite d'une longue période de stagnation, voire de régression concernant les questions de désarmement. Les résultats obtenus par la première session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen en 2010 du Traité sur la non-prolifération illustrent parfaitement cette évolution, tout comme les progrès naissants mais prometteurs enregistrés par la Conférence du désarmement.

Par ailleurs, nous sommes encouragés d'entendre des personnalités officielles au sein de puissances nucléaires reconnaître, avec une fréquence et une vigueur croissantes, la nécessité d'éliminer ces armes et s'opposer aux doctrines prônant leur emploi et, pire, leur mise au point. Il ne fait aucun doute que ces doctrines dangereuses sont un encouragement pour ceux qui veulent se doter d'armes nucléaires ou peuvent leur servir de prétexte à cette fin et doivent, par conséquent, être immédiatement abandonnées.

Par ailleurs, nous avons conscience de la portée de l'appel en faveur d'une refondation de l'action internationale en matière de désarmement. Ainsi que l'a déclaré une des puissances nucléaires, il y a quelques jours :

« Nous devons reconnaître que le désarmement est en crise, que ses bases juridiques sont menacées. Certains traités ne fonctionnent pas de façon appropriée. D'autres sont affaiblis ou en déclin, et les mécanismes de négociations sont pratiquement incohérents. »

Ma délégation partage cet avis exprimé par une puissance nucléaire.

Malheureusement, nous avons noté également certains faits préoccupants, tels que l'affaiblissement du TNP, qui pourrait être la conséquence de l'accord de coopération conclu entre un État partie au Traité et un autre État non partie à ce régime. S'ils veulent revigorer le Traité, en particulier lors de la Conférence d'examen prévue en 2010, tous les États parties doivent rechercher son universalisation et encourager le plein respect du Traité et des accords adoptés lors des conférences d'examen, notamment celles de 1995 et 2000. Seul le respect de la lettre et de l'esprit du Traité permettra son renforcement. Nous devons, par-dessus tout, reconnaître la nécessité d'une intensification de nos efforts et d'une revitalisation de l'engagement fondamental qui a conduit à la création du TNP.

Le Mexique est convaincu que pour qu'il y ait progrès, nous devons, en premier lieu, aplanir les divergences entre ceux qui considèrent le désarmement comme une priorité et ceux qui considèrent la non-prolifération comme une priorité. Cette situation est à l'origine de l'inertie que connaît aujourd'hui l'ordre du jour du désarmement. L'équilibre entre non-prolifération et désarmement est précaire. Parce qu'ils sont les deux côtés de la même pièce, nous devons admettre, une fois pour toute, qu'ils sont inséparables. En voulant privilégier un des objectifs fondamentaux du TNP par rapport à l'autre, certains nuisent à leur propre crédibilité et compromettent la légitimité de leurs efforts. Nous devons laisser derrière nous ce débat et progresser sur les deux fronts.

Les puissances nucléaires sont tenues d'œuvrer à l'élimination complète des armes nucléaires et doivent en être redevables devant la communauté internationale. Nous exigeons une information transparente et en temps voulu, précise et vérifiable,

afin d'évaluer, sur une base régulière, les stocks nucléaires existants et vérifier ainsi leur conformité avec les engagements contractés. La conduite d'une politique d'information restreinte et sélective sera un facteur d'incertitude au sein de la communauté internationale, voire de scepticisme à l'égard de l'article VI du TNP.

Il est évident que la création de mécanismes de transparence permettra que se crée une véritable union contre la prolifération des armes nucléaires. Cela contribuerait en particulier à la diminution des tensions au niveau international, qui sont dues à la nécessité de respecter le droit de mettre au point l'énergie nucléaire à des fins civiles tout en renforçant les efforts destinés à éviter un éventuel détournement de la technologie nucléaires à des fins militaires.

À ce propos, je ne saurais manquer de rappeler combien il importe d'encourager la coopération entre les zones exemptes d'armes nucléaires existantes et les progrès dans l'établissement de nouvelles zones. Malheureusement, l'appui nécessaire au renforcement des régimes existants ou à la création de nouveaux régimes fait défaut. L'exemple de Tlatelolco montre que ces régimes ont fait la preuve de leur utilité à travers le temps. Le Bureau des affaires de désarmement peut et doit jouer un rôle important dans ce domaine.

Chaque fois que des changements se produisent, des nouvelles possibilités d'amélioration apparaissent. À cet égard, nous tenons à souligner que l'arrivée du nouveau Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et de son Haut Représentant pour les affaires de désarmement, l'Ambassadeur Sergio Duarte, conforte la délégation mexicaine dans le fait que l'ordre du jour du désarmement se verra accorder la priorité qu'il mérite. L'impasse actuelle doit être surmontée. Les travaux menés dans la transparence et, parallèlement, sur le désarmement et la non-prolifération, l'accès aux techniques de production d'énergie à des fins pacifiques et l'adhésion universelle au TNP sont des étapes importantes vers un désarmement nucléaire authentique.

**Le Président** : La parole est au représentant du Portugal, qui s'exprimera au nom de l'Union européenne.

**M. Pereira Gomes** (Portugal) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne (UE) et des pays qui se rallient à cette déclaration. Pour gagner du temps, j'écourterai ma

déclaration, l'intégralité du texte ayant été distribuée aux délégations.

Comme nous l'avons déclaré au cours du débat général, des progrès s'imposent dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, conformément aux documents internationaux pertinents et par la négociation de nouveaux documents, tels qu'un traité d'interdiction des matières fissiles. Il faut éviter tout affrontement entre ceux qui donnent la priorité au désarmement et ceux qui l'accordent à la non-prolifération.

Pour l'UE, la prévention de la prolifération nucléaire et la poursuite du désarmement nucléaire, conformément à l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), revêtent une importance capitale pour la paix et la sécurité à l'échelle mondiale. Le TNP est la pierre angulaire de ce régime, qui repose sur des piliers se renforçant mutuellement, à savoir la non-prolifération, le désarmement et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Le TNP fournit une norme multilatérale fondamentale et la base de toutes nos initiatives pour relever les défis de sécurité dans le domaine nucléaire. L'Union européenne souligne son appui indéfectible aux décisions et à la résolution adoptée lors de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP en 1995 et au Document final issu de la Conférence d'examen du TNP en 2000 et suivra de près la situation actuelle.

Le Traité sur la non-prolifération est plus important que jamais. Son autorité et son intégrité doivent être à la fois préservées et renforcées. Nous renouvelons notre soutien à un régime efficace et universel de non-prolifération, reposant sur les garanties internationales du TNP. Nous reconnaissons pleinement le droit inaliénable de tous les États parties à mettre au point, étudier et utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination et conformément aux dispositions pertinentes du Traité. Mais la communauté internationale doit exclure sans équivoque tout risque d'utilisation inappropriée de programmes nucléaires civils à des fins d'armes nucléaires.

L'issue peu convaincante de la Conférence d'examen du TNP en 2005 doit être, pour nous tous, un nouvel encouragement à miser sur l'issue positive de la Conférence d'examen de 2010, où il est capital que nous parvenions à consolider le TNP sous tous ses aspects.

De toute évidence, une lueur d'espoir existe aujourd'hui, comme en témoigne le climat positif et constructif né de la conclusion réussie de la première session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2010, où s'est clairement manifesté l'attachement de l'écrasante majorité des États parties au régime du TNP, malgré les objections sans fondement soulevées par l'Iran et qui ont entraîné une perte de temps. L'UE et ses États membres ont contribué activement aux délibérations de la session en soumettant des vues et propositions détaillées sur les trois domaines à l'examen. Nous sommes confiants que ces contributions et d'autres de l'UE contribueront à l'issue fructueuse du cycle actuel d'examen. L'engagement de l'UE repose sur sa position commune adoptée avant la Conférence d'examen de 2005, position que nous maintenons.

Alors que nous célébrons son demi-siècle d'existence, l'Union européenne réaffirme son plein appui aux travaux engagés par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour mettre en œuvre ses objectifs dans le domaine de la coopération nucléaire pacifique et de sûreté nucléaire. En outre, nous reconnaissons son rôle fondamental au niveau mondial pour ce qui est de prévenir la propagation des armes nucléaires et de faire obstacle à de nouvelles menaces de terrorisme nucléaire partout dans le monde, notamment par l'entremise du Fonds de sécurité nucléaire, auquel l'Union européenne continue d'apporter son soutien.

Nous voudrions également saluer le rapport publié récemment par le Directeur général de l'AIEA, intitulé « Nouveau cadre possible pour l'utilisation de l'énergie nucléaire : options pour garantir la fourniture de combustible nucléaire ». L'Union européenne estime que le moment est venu de prendre les premières mesures concrètes en vue d'une nouvelle approche à l'égard du cycle du combustible nucléaire. Un mécanisme multilatéral équilibré contribuerait sensiblement à apaiser l'inquiétude portant à la fois sur la prolifération et le droit aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Aussi l'UE se félicite-t-elle des propositions avancées jusqu'ici, notamment de la part de ses propres États membres. L'UE est d'avis que les différentes propositions sont les bienvenues et pourraient apporter des solutions aux différents besoins en matière de sécurité de l'approvisionnement, tels que définis par les États parties au TNP.

Nous devons être unis dans un effort commun pour accroître l'efficacité du régime de non-

prolifération. L'UE privilégie notamment une politique de renforcement du respect du régime multilatéral de non-prolifération. Nous sommes engagés à l'égard d'un contrôle coordonné et strict des exportations aux niveaux national et international, conformément à nos obligations en vertu du TNP.

Nous avons conscience des graves événements en matière de prolifération nucléaire qui se sont produits depuis la conclusion de la Conférence d'examen du TNP en 2000. Les résolutions 1540 (2004) et 1673 (2006) du Conseil de sécurité jouent un rôle déterminant à cet égard, en exigeant des États Membres des Nations Unies qu'ils adoptent des mesures efficaces en vue d'empêcher que des armes de destruction massive, leurs vecteurs ou leur fabrication ne tombent aux mains d'acteurs non étatiques dans le monde. La résolution 1540 (2004) exige également des contrôles rigoureux de la production, de l'utilisation, du stockage ou du transport de ces matières. Nous saluons les travaux du Comité 1540 et encourageons les efforts qu'il déploie pour sensibiliser, équiper et aider directement les régions où la mise en œuvre intégrale de la résolution revêt le plus d'urgence.

Nous prions instamment tous les États d'appliquer cette résolution dans son intégralité. L'UE est disposée à continuer d'apporter son aide, notamment par le biais d'une infrastructure juridique et administrative, un partage de notre expérience pour ce qui est de la mise en œuvre de cette infrastructure et de la formation des autorités nationales compétentes.

L'adoption à l'unanimité des résolutions 1696 (2006), 1737 (2006) et 1747 (2007) du Conseil de sécurité traduisent les vives préoccupations de la communauté internationale concernant le programme nucléaire iranien. Nous déplorons l'incapacité permanente de l'Iran à se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité et du Conseil des gouverneurs de l'AIEA. Nous sommes très préoccupés par l'absence jusqu'ici de coopération entre l'Iran et l'AIEA et par la défiance de ce pays à l'égard de la communauté internationale, comme en témoigne la poursuite de ses activités d'enrichissement de l'uranium. Une telle mesure est en totale contradiction avec les demandes réitérées du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, mandaté par les résolutions du Conseil de sécurité. Nous saluons les efforts que continue de déployer l'AIEA pour résoudre les questions de longue date portant sur le programme nucléaire iranien.

L'Union européenne se félicite de l'accord conclu entre l'Iran et l'AIEA en vue du règlement de l'ensemble des questions relatives aux activités nucléaires passées de l'Iran. L'UE observe que l'exécution intégrale et effective du plan de travail de l'AIEA serait un pas décisif dans ce sens. La confiance dans le caractère exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien exige de l'AIEA qu'elle soit en mesure de fournir des garanties concernant l'absence de matériel et d'activités nucléaires non déclarées, grâce à la mise en œuvre du Protocole additionnel et des mesures de transparence requises.

Nous prions instamment l'Iran de coopérer pleinement à la mise en œuvre du plan de travail, de façon complète, rapide et constructive, afin d'appuyer l'AIEA dans ses efforts en autorisant tous les accès exigés par l'accord de garanties et en appliquant le Protocole additionnel. Nous prions également l'Iran d'entamer des négociations sur la base des exigences formulées dans les résolutions 1696 (2006), 1737 (2006) et 1747 (2007).

L'UE appuie la déclaration concernant l'Iran, publiée le 28 septembre 2007 à New York, par les ministres des affaires étrangères de la Chine, de la France, de l'Allemagne, de la Fédération de Russie, du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique, avec le soutien du Haut Représentant de l'Union européenne, dans laquelle on se félicite notamment de l'accord conclu entre l'Iran et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) concernant le règlement de toutes les questions relatives aux activités nucléaires passées de l'Iran. En outre, nous prenons acte de la décision prise par les ministres, à la suite du non-respect par l'Iran des obligations énoncées dans les résolutions 1696 (2006), 1737 (2006) et 1747 (2007), en particulier celles portant sur la suspension de ses activités d'enrichissement et de production, de mettre au point le libellé d'une troisième résolution prévoyant des sanctions au titre de l'Article 41 de la Charte des Nations Unies et de la soumettre au vote du Conseil de sécurité, tant que les rapports établis en novembre par MM. Solana et ElBaradei ne refléteront pas l'aboutissement positif de leurs efforts.

L'UE demeure résolue à rechercher une solution négociée, qui tiendrait compte des craintes exprimées par la communauté internationale et autoriserait l'Iran à bâtir une industrie nucléaire à des fins pacifiques. Une solution à la question nucléaire iranienne contribuerait aux efforts mondiaux en faveur de la non-prolifération et à la réalisation de l'objectif d'un

Moyen-Orient exempt d'armes de destruction massive, y compris leurs vecteurs.

Nous prions instamment l'Iran d'examiner la proposition ambitieuse et d'une portée considérable qui lui a été faite en juin 2006, laquelle réaffirmait les droits de l'Iran à une utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, dotait l'Iran tout ce qui lui serait nécessaire pour se doter d'une industrie nucléaire civile moderne et faisait bénéficier l'Iran des avantages considérables qui en découleraient sur les plans politique et économique.

L'Union européenne veillera à la mise en œuvre effective des mesures figurant dans les résolutions du Conseil de sécurité. Nous demandons à tous les pays d'appliquer rapidement ces mesures et dans leur intégralité. L'Union européenne est unie dans sa volonté d'empêcher l'Iran de se doter de capacités nucléaires militaires et de parvenir au règlement de tous les aspects de son programme nucléaire, en termes de prolifération.

Nous nous félicitons des nouvelles faisant état de l'arrêt par la République populaire démocratique de Corée de son réacteur nucléaire de Yongbyon et de l'autorisation accordée aux inspecteurs de l'AIEA. De même, nous saluons l'accord intervenu au cours de la dernière phase des pourparlers à Six et appelons à sa mise en œuvre rapide. Il s'agit là de mesures positives de la part de la République populaire démocratique, qui constituent des étapes importantes vers la mise en œuvre de l'accord auquel sont parvenus les participants aux pourparlers à Six, tenus le 13 février 2007.

L'UE espère que le sommet intercoréen, qui s'est tenu les 2 et 4 octobre 2007, permettra de renforcer le climat de confiance grandissant qui règne dans la péninsule coréenne, ce qui contribuerait aux efforts faits, dans le cadre des pourparlers à Six, pour aboutir à la dénucléarisation totale de la péninsule coréenne.

Toutefois, la situation dans la péninsule coréenne et l'annonce faite par la République populaire démocratique de Corée concernant la possession et l'essai d'armes nucléaires restent un sujet d'inquiétude pour l'UE. Nous prions instamment la République populaire démocratique de se conformer à la résolution 1718 (2006) du Conseil de sécurité et d'honorer ses engagements, tels qu'ils figurent dans la déclaration conjointe de septembre 2005. Nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à renoncer, de manière totale, irréversible et vérifiable, à ses programmes de mise au point d'armes de

destruction massive et d'armes balistiques, à respecter les obligations contractées en vertu du TNP, à signer et ratifier le TICEN, à s'abstenir de tout nouvel essai de dispositif nucléaire et à rétablir un moratoire sur les essais de missiles à longue portée. L'UE reste attachée à l'objectif de dénucléarisation de la péninsule coréenne.

L'Union européenne appuie la poursuite du désarmement nucléaire conformément à l'article VI du TNP et se félicite de la réduction des armes nucléaires stratégiques et non stratégiques et de leurs vecteurs entreprise depuis la fin de la guerre froide, notamment de la part de deux États de l'UE. Nous réaffirmons la nécessité d'une réduction générale du stock mondial d'armes nucléaires conformément à l'article VI du TNP, en particulier par les pays détenteurs des plus grands arsenaux. Dans ce contexte, nous soulignons l'importance du principe d'irréversibilité dans l'adoption de toute mesure en matière de désarmement nucléaire et de limitation des armements en tant que contribution à la réalisation et au maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité internationales. Nous poursuivons nos efforts pour garantir la transparence en tant que mesure de confiance volontaire destinée à permettre de nouveaux progrès en matière de désarmement. L'UE appelle également tous les États intéressés à prendre les mesures concrètes nécessaires pour réduire le risque d'une guerre nucléaire accidentelle.

Le Traité conclu entre les États-Unis et l'Union des républiques socialistes soviétiques sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs (START I), qui a permis de réduire de 6 000 le nombre d'ogives nucléaires dans les arsenaux d'armes nucléaires stratégiques américains et russes, viendra à expiration en 2009. Nous notons que le Traité conclu entre les États-Unis et la Fédération de Russie sur des réductions stratégiques offensives – Traité de Moscou – qui impose à chaque partie une limite de 1 700 à 2 200 ogives nucléaires stratégiques déployées, viendra à expiration le 31 décembre 2012. Tout en se félicitant des réductions d'armes nucléaires déployées que START I et le Traité de Moscou ont permis, l'Union européenne souligne la nécessité de faire de nouveaux progrès dans la réduction structurelle de ces arsenaux nucléaires, grâce à des processus de suivi appropriés. À cet égard, l'UE a été très encouragée par l'annonce faite en juillet, selon laquelle un accord post-START serait en discussion entre les États-Unis et la Fédération de Russie.

Le TICEN est tout aussi essentiel au désarmement nucléaire que la non-prolifération. La célébration l'année dernière du dixième anniversaire de l'ouverture à la signature du TICEN a rappelé à chacun d'entre nous la nécessité de redoubler d'efforts pour mener à leur terme les ratifications en suspens nécessaires à l'entrée en vigueur du Traité. De l'avis de l'UE, une interdiction juridiquement contraignante des armes nucléaires et une vérification crédible du régime s'imposent de toute évidence. Le fait que des essais nucléaires se soient produits après l'ouverture à la signature du TICEN souligne la nécessité de l'entrée en vigueur rapide du Traité.

L'UE juge tout à fait prioritaire la négociation, sans conditions préalables, au sein de la Conférence du désarmement, d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles à des fins d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires explosifs en tant que moyen pour renforcer le désarmement et la non-prolifération. Cette priorité doit faire l'objet d'une négociation. Nous avons été encouragés par les débats de fond menés au sein de la Conférence du désarmement sur cette question au cours de la session de l'année dernière, ainsi que par les progrès réalisés cette année grâce à la nomination d'un coordonateur sur le point 2 de l'ordre du jour et aux délibérations constructives relatives à un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, qui ont eu lieu pendant la première partie de la session de cette année.

En attendant l'entrée en vigueur d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, l'UE demande à tous les États de déclarer et de respecter un moratoire sur la production de matières fissiles à des fins d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires explosifs. Nous saluons l'initiative de quatre États dotés d'armes nucléaires de décréter un tel moratoire.

L'UE réaffirme la très haute valeur que continuent d'avoir les garanties de sécurité juridiquement contraignantes, prévues dans les Protocoles relatifs aux zones exemptes d'armes nucléaires et les déclarations unilatérales d'États dotés d'armes nucléaires, énoncées dans la résolution 984 (1995) du Conseil de sécurité et réaffirmées lors de la sixième Conférence d'examen du TNP des États dotés d'armes nucléaires parties au TNP concernant la menace ou l'emploi d'armes nucléaires. Des garanties positives ou négatives peuvent jouer un rôle important dans le régime du TNP et inciter à renoncer à l'acquisition d'armes de destruction massive. Nous

sommes attachés à encourager un nouvel examen des garanties de sécurité.

L'UE continue d'attacher une très grande importance à la création de zones exemptes d'armes nucléaires internationalement reconnues sur la base d'arrangements librement consentis entre les États des régions concernées, comme cela figure dans les directives adoptées par la Commission du désarmement des Nations Unie à sa session de fond de 1999. Nous espérons que les questions en suspens relatives à des zones exemptes d'armes nucléaires pourront être réglées par le biais de consultations approfondies, conformément aux directives établies par la Commission du désarmement et en accord avec toutes les parties intéressées.

L'Union européenne demeure attachée à la mise en œuvre intégrale des résolutions portant sur le Moyen-Orient, adoptées par le Conseil de sécurité et par la Conférence d'examen et de prorogation du TNP en 1995. L'UE demande à tous les États de la région de mettre en place une zone, effectivement vérifiable, exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive et de leurs vecteurs.

**M. Vohidov** (Ouzbékistan) (*parle en russe*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États parties au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale suivants: République du Kazakhstan, République du Kirghizistan, République du Tadjikistan, Turkménistan et République d'Ouzbékistan.

En premier lieu, permettez-moi, Monsieur le Président, de m'associer aux félicitations qui vous ont été adressées à l'occasion de votre élection à la présidence de la Première Commission. Sachez que vous pourrez compter, ainsi que les membres du Bureau, sur le plein appui des délégations de nos pays dans vos efforts pour mener les travaux de la Commission vers une issue positive.

Force est de constater qu'au cours de ces 61 dernières – période pendant laquelle les Nations Unies se sont consacrées de façon active à l'examen des questions liées à l'énergie nucléaire et ont déployé des efforts dans le domaine de la non-prolifération des armes – les craintes de l'humanité ne se sont malheureusement pas apaisées. Pendant ces années, la course aux armes nucléaires s'est poursuivie. Selon certaines statistiques, il existe désormais plus de 20 000 unités de ce type d'arme sur Terre.

La prolifération des armes de destruction massive engendre une inquiétude qui ne fait que croître dans le monde d'aujourd'hui, où des terroristes cherchent à se doter de telles armes. L'absence d'un large consensus sur une réforme du système de sécurité collective a conduit à une crise provoquée par l'absence de direction internationale dans ce domaine. Les outils légitimes dont dispose la communauté mondiale pour stopper la prolifération des armes de destruction massive se sont érodés. Nous sommes convaincus qu'un contrôle nucléaire efficace ne peut être réalisé que par le biais d'un système prévoyant une stricte application des accords et traités et de la mise en œuvre des principales initiatives politiques.

Outre des considérations d'ordre moral, économique et autre, il nous faut renforcer les barrières juridiques contre la prolifération. Aussi nos pays jugent-ils indispensable, en tout premier lieu, d'adapter l'ensemble du système d'accords multilatéraux aux nouvelles réalités, y compris le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Il est évident que le Traité est devenu un accord déséquilibré, qui ne prévoit de sanctions qu'à l'encontre des États non dotés d'armes nucléaires. Si les États dotés d'armes nucléaires demandent l'interdiction de la mise au point des armes nucléaires, ils doivent montrer l'exemple en réduisant leurs arsenaux nucléaires et en y renonçant.

Les pays de notre région sont favorables à l'élimination des armes nucléaires. Pour les États d'Asie centrale, tout ce qui est fait aujourd'hui pour mettre l'accent sur la menace que font peser les armes nucléaires, notamment les initiatives et mesures visant à prévenir cette menace, mérite tout le soutien et l'attention de la communauté internationale.

Dans ce contexte, nous appuyons les efforts internationaux visant à lutter contre la prolifération des armes de destruction massive, de leurs vecteurs et des techniques connexes. Nous préconisons un nouveau renforcement du processus de désarmement et du régime de non-prolifération nucléaire, parallèlement à l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et à la revitalisation du processus de négociations portant sur l'établissement de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires.

Un traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires a été signé le 8 septembre 2006, à Semipalatinsk, au Kazakhstan. À bien des égards, il s'agit d'un instrument unique, car il apparaît désormais sur la carte de l'hémisphère nord, pour la première fois

depuis la Seconde Guerre mondiale, une immense région exempte d'armes nucléaires. Cette initiative conjointe des pays d'Asie centrale a été annoncée il y a 14 ans, ici même, aux Nations Unies, lors de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale, par le Président de l'Ouzbékistan. Cette initiative est conforme aux aspirations de la majorité des pays du monde. Elle a été largement saluée par la communauté internationale et a reçu le soutien appuyé de l'Assemblée générale des Nations Unies. La signature du traité montre que, sur la base de l'expérience internationale passée et d'instruments juridiques, les États peuvent, ensemble, assurer la sécurité, la stabilité et la paix dans une région et réunir les conditions propices au développement et à la prospérité de la population.

De récents événements dans le domaine de la non-prolifération nucléaire ont montré que l'idée de créer une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale revêt toujours autant d'importance. C'est une véritable contribution de la part des États de la région à la mise en œuvre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, au processus général de désarmement et de non-prolifération et à la mise en place d'un mécanisme de sécurité au niveau régional.

En outre, il apparaît clairement que la signature du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale représente une percée dans le processus de négociations multilatérales sur les questions de non-prolifération engagé par la communauté mondiale, lequel se trouvait dans une impasse.

J'ai le plaisir d'annoncer que les parlements du Kirghizistan et d'Ouzbékistan ont déjà procédé à la ratification du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Au Kazakhstan, au Tadjikistan et au Turkménistan, la ratification du traité s'est effectuée de manière fructueuse. Aussi les États d'Asie centrale appellent-ils les États dotés d'armes nucléaires à réaffirmer leur engagement à l'égard de l'octroi de garanties de sécurité négatives aux pays non dotés d'armes nucléaires.

Il ne fait aucun doute pour nous que toutes les conditions sont désormais réunies pour garantir l'issue positive des travaux de la Commission. Les délégations du Kazakhstan, du Kirghizistan, du Tadjikistan, du Turkménistan et de l'Ouzbékistan expriment leur volonté de coopérer avec vous, Monsieur le Président,

les membres du Bureau et toutes les autres délégations, à la réalisation de cet objectif.

**Le Président** : Nous allons suspendre le débat thématique sur les armes nucléaires et commencer la discussion des panélistes. J'invite donc les panélistes à prendre place à la tribune.

J'ai le plaisir d'accueillir cet après-midi les éminents panélistes que sont S. E. M. Sudjadnan Parnohadiningrat, Ambassadeur de la République d'Indonésie aux États-Unis d'Amérique, M. Jeffrey Eberhardt du Département d'État des États-Unis et M<sup>me</sup> Patricia Lewis, Directrice de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement. Je souhaite la bienvenue à tous les panélistes et, sans plus tarder, je donne la parole à M. Sudjadnan Parnohadiningrat, Ambassadeur de la République d'Indonésie aux États-Unis d'Amérique.

**M. Parnohadiningrat** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis d'exprimer ma reconnaissance à l'Ambassadeur Sergio Duarte, Haut Représentant du Secrétaire général pour les affaires de désarmement, pour m'avoir convié à participer à ce débat thématique. C'est un grand plaisir pour moi d'être de retour ici après tant d'années. Il y a quelques années, j'étais assis dans cette salle, avec nos collègues et il m'est parfois arrivé de me trouver à cette même tribune. Je suis très fier d'être à nouveau en ce lieu.

J'aimerais dire, pour commencer, que nous abordons une phase tout à fait nouvelle de la problématique nucléaire, laquelle exige des approches résolument nouvelles à l'égard des armes nucléaires et de la sécurité. Le moment est venu pour nous de nous éveiller aux réalités présentes, à savoir que tant la prolifération des armes nucléaires que la persistance de ces armes représentent une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. Je considère que tant qu'il y aura des armes nucléaires, il existera un risque qu'elles soient utilisées un jour, soit à dessein, soit accidentellement. Avec la présence de 27 000 ogives nucléaires sur le territoire de plusieurs États, il est légitime que cette question soit une source d'inquiétude au niveau international. La question de savoir comment réduire la menace et le nombre d'armes nucléaires existantes doit être examinée avec tout autant de détermination que la question liée à la menace de nouvelles armes, qu'elles se trouvent aux mains d'États dotés d'armes nucléaires existants, d'États pratiquant la prolifération ou de terroristes.

L'objectif du désarmement nucléaire échappe depuis longtemps à la communauté internationale, et les chances de progresser vers cet objectif n'ont pas été saisies. Ainsi, dans le cadre de l'application du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), il est largement admis que les États dotés d'armes nucléaires ont cherché à esquiver leur obligations juridiques et les engagements contractés en vertu de l'article VI du TNP. Les accords réalisés lors des Conférences d'examen du TNP de 1995 et 2000 semblent, pour de nombreux pays adhérents au TNP, avoir été abandonnés.

Malgré la fin de la guerre froide, la décennie écoulée a connu plus d'échec que de succès. C'est ainsi qu'en septembre 2005, le Sommet mondial des Nations Unies ne s'est mis d'accord que sur une seule recommandation portant sur le désarmement et la non-prolifération. Lors de la Conférence d'examen du TNP en 2005, où j'ai eu le privilège de présider la grande Commission I, l'objectif du désarmement nucléaire a été dénoncé, combattu et rendu inutile. Pis encore, un État doté d'armes nucléaires a déclaré sans ambages que le désarmement nucléaire n'existait plus.

J'aimerais parler maintenant, une fois de plus, du désarmement nucléaire et du TNP. Trente ans après l'entrée en vigueur du TNP et 15 ans après la fin de la guerre froide, les États non dotés d'armes nucléaires estiment, d'une façon générale, que les États dotés d'armes nucléaires ne respectent ni leurs obligations, ni leurs engagements, qu'ils étendent au contraire indéfiniment leurs arsenaux, voire qu'ils mettent au point de nouveaux types d'armes nucléaires. Telle est mon impression depuis la dernière Conférence d'examen, où, une fois encore, j'ai eu le privilège de faire partie des présidents de commission.

Le TNP enjoint aux États non dotés d'armes nucléaires de s'abstenir d'acquérir des armes nucléaires. La prolifération des armes nucléaires a été effectivement maîtrisée, la quasi-totalité des États non dotés d'armes nucléaires ayant honoré leurs engagements en renonçant à l'option nucléaire. Ainsi, l'adhésion aux deux extrémités de l'ensemble que constitue le TNP – la non-prolifération et le désarmement nucléaire – est indispensable à la survie même du TNP. Il serait injuste et inacceptable d'exiger des États non dotés d'armes nucléaires qu'ils s'acquittent de leurs obligations, alors que les États dotés d'armes nucléaires ont été incapables d'honorer leurs obligations et engagements. Je ne suis pas le seul à penser ainsi, de nombreux États non dotés d'armes

nucléaires partagent ce sentiment que j'ai éprouvé, je le rappelle, lors de la dernière Conférence d'examen du TNP.

De même que les objectifs en matière de non-prolifération nucléaire sont appuyés par des mesures strictes d'application et de vérification, les engagements contractés à l'égard du désarmement dans le cadre du Traité devraient bénéficier d'un appui analogue. L'incapacité à traiter cette question par le biais de mécanismes extérieurs au TNP risque de porter atteinte à la crédibilité du régime du TNP et d'entraîner, à terme, sa disparition.

Depuis le dernier cycle d'examen du TNP, les débats ont porté davantage sur les piliers de la non-prolifération au sein du TNP, de la Libye à l'Iraq, de la République populaire démocratique de Corée à l'Iran, d'A.Q. Khan à la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, et de l'Initiative de sécurité en matière de prolifération à l'Initiative de réduction de la menace globale. Ces questions portent le plus souvent sur les problèmes liés à la non-prolifération, mais aucune des mesures adoptées ne se révèle appropriée pour ce qui est de l'élimination du danger nucléaire. Tant qu'il y aura des armes nucléaires, la menace posée par ces armes persistera.

Certains États ont indiqué que la plupart des problèmes actuels liés à l'article VI tiennent à la menace de voir apparaître des arsenaux nucléaires dans des États actuellement ou anciennement non dotés d'armes nucléaires parties au TNP. Plus grave encore, certains ont déclaré que les efforts visant l'élimination des armes nucléaires n'étaient qu'une utopie. Néanmoins, il est évident pour beaucoup, voire pour la majorité, que le désarmement nucléaire est possible et réalisable. Si on considère le désarmement nucléaire seulement comme une utopie, l'article VI, qui été élaboré avec diligence et négocié de manière approfondi dans le passé, perd toute signification.

La plupart des États parties au TNP s'inquiètent ce que les États dotés d'armes nucléaires soient encore contraints d'honorer les obligations et engagements contractés lors de la Conférence d'examen du TNP en 2000. Si les États dotés d'armes nucléaires estiment que ces engagements ne sont qu'historiques, je crains que d'autres engagements déclarés – je pense en particulier à la Décision 3 adoptée lors de la Conférence d'examen du TNP en 1995 sur la prorogation indéfinie du TNP – ne deviennent sans objet. J'ai eu également le privilège de prendre part à

ce processus en 1995. Je pensais alors que, conformément à la décision adoptée par la Conférence d'examen, la Décision 3 serait scrupuleusement appliquée. Dix ans après la Conférence d'examen de 1995, je note que tel n'est pas le cas.

C'est pourquoi nous sommes profondément préoccupés par l'absence de progrès s'agissant de l'élimination complète des armes nucléaires, malgré certains rapports faisant état de réductions bilatérales et unilatérales. Nous sommes également inquiets par le déploiement continu de milliers de ces armes. D'une façon générale, nous constatons que les progrès en matière de désarmement nucléaire sont lents et loin de leurs objectifs ultimes. Voici les quelques faits que j'ai rassemblés afin d'étayer cet argument.

Premièrement, les armes nucléaires sont conservées par milliers, la plupart en état d'alerte, avec le risque qui en résulte de leur utilisation accidentelle ou non autorisée, ce qui constitue indéniablement une éventualité effrayante.

Deuxièmement, la déclaration unilatérale portant sur les intérêts de sécurité nationale, fondée sur une nouvelle légitimation des armes nucléaires dans les stratégies ou doctrines de sécurité de certains États dotés d'armes nucléaires, entrainera une nouvelle course aux armements et encouragera la dissuasion nucléaire.

Troisièmement, des tentatives ont lieu régulièrement pour séparer la non-prolifération du désarmement nucléaire, alors qu'il est stipulé dans le Document final de la Conférence d'examen de 2000 qu'ils se renforcent mutuellement, l'accent étant mis exclusivement sur la non-prolifération, ce qui incite à la discrimination et au recours intolérable aux deux poids, deux mesures.

Quatrièmement, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui a été ouvert à la signature et à la ratification en 1996, n'est toujours pas entré en vigueur. Plus longtemps son entrée en vigueur sera différée, plus sûrement reprendront les essais, ce qui constituerait un revers de taille pour les efforts visant à freiner l'amélioration qualitative des armes et la mise au point de nouveaux types d'armes.

Cinquièmement, la reprise des négociations portant sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles se fait encore attendre, alors qu'elle représente une prochaine étape décisive dans l'ordre du jour du désarmement multilatéral. L'imposition de

conditions préalables irrecevables concernant la vérification ont empêché sa conclusion.

Sixièmement, aucun accord prévoyant la destruction ou la mise hors d'usage des armes qui ne sont plus déployées à titre opérationnel ne figure dans le Traité de Moscou de 2002. Malheureusement, les réductions portant sur le déploiement et le statut opérationnel ne sauraient se substituer à des réductions irréversibles des armes nucléaires et à leur élimination complète.

Comme je l'ai constaté lors de la dernière Conférence d'examen du TNP, les États dotés d'armes nucléaires ont, ces dernières années, envoyé des signaux s'agissant de leur engagement à l'égard du désarmement nucléaire. À la différence de la Conférence d'examen de 2000, il semble qu'il n'y ait eu aucune coordination entre les États dotés d'armes nucléaires. Nous avons également noté leur incapacité à élaborer une déclaration commune.

Nul n'ignore que le préambule du TNP énonce clairement deux conditions pour la réalisation du désarmement nucléaire : apaisement des tensions au niveau international et renforcement de la confiance entre les États parties. Au demeurant, lors de la Conférence d'examen du TNP en 2000, les deux conditions énoncés dans le préambule du TNP étaient réunies.

Après la fin la guerre froide, alors qu'il n'y avait plus de compétition idéologique et que la dissuasion nucléaire n'était pas d'actualité, nous assistions avec beaucoup d'optimisme à la réduction des tensions internationales, notamment entre les deux blocs rivaux. Il régnait alors une atmosphère propice à l'instauration de la confiance entre les États dotés d'armes nucléaires – atmosphère qui leur a permis d'élaborer une déclaration conjointe puis, lors de la Conférence d'examen du TNP en 2000, de convenir de 13 mesures pratiques.

Que s'est-il passé depuis 2000? Si j'en crois les diverses sources que j'ai consultées, certains États dotés d'armes nucléaires, plutôt que d'éliminer leurs arsenaux nucléaires, perfectionnent, développent et mettent au point de nouveaux types d'armes nucléaires. À titre d'exemple, je citerai l'élaboration par les États-Unis d'un plan de rechange fiable des ogives nucléaires dans le cadre du programme « Complex 2030 ». J'aimerais souligner qu'une telle démarche est compréhensible du point de vue d'un seul pays, mais je me demande si elle est vraiment conforme aux

aspirations de la communauté internationale à un monde exempt d'armes nucléaires.

Il est incontestable que des milliers d'armes nucléaires ont été retirées et démantelées aux États-Unis et en Fédération de Russie, grâce à des accords stratégiques bilatéraux, tels que les traités START I et START II. Mais, si je ne m'abuse, START I viendra à expiration en 2009 et START II n'a pas été ratifié. Les réductions prévues au titre du Traité de Moscou ne sont pas irréversibles, ni vérifiables ou transparentes. Le temps est peut-être venu pour l'AIEA d'appeler à la vérification des accords de limitation des armements nucléaires, tels que le Traité de Moscou.

Par conséquent, nous prions instamment les États dotés d'armes nucléaires – en particulier, les États-Unis et la fédération de Russie – de faire preuve d'autorité et de s'engager dans de nouvelles négociations sur les armes nucléaires stratégiques, comme ces deux États l'on fait lors des négociations visant la création du TNP dans les années 60. Ces négociations permettraient de remplacer START I et d'adopter une approche globale à l'égard des armes nucléaires non stratégiques en Europe.

Il se peut que nous ne parvenions pas à un consensus sur un plan d'action pour le désarmement nucléaire lors de la prochaine Conférence d'examen du TNP, mais nous ne devrions pas reculer par rapport à nos engagements passés. À tout le moins, nous devons réaffirmer nos objectifs communs en matière de désarmement nucléaire, étudier la façon de les concrétiser, décider de progresser à nouveau dans l'adoption de nouvelles mesures spécifiques et inverser la course aux armements nucléaires. La tenue prochaine, en 2010, de la Conférence d'examen du TNP nous offre une occasion unique d'y parvenir.

Alors, que faire à présent? Les armes nucléaires ne doivent plus jamais être utilisées contre des États par quiconque, en particulier des terroristes. À cette fin, elles doivent être proscrites. Les efforts de la communauté internationale pour se débarrasser de ces armes avant que quelqu'un, quelque part, ne soit tenté de les utiliser doivent s'accompagner d'initiatives visant à les proscrire.

De notre point de vue, le désarmement nucléaire est possible et réalisable grâce à des mesures précises et concrètes. Mais si nous voulons réaliser le désarmement, il faut que les États dotés d'armes nucléaires jouent leur rôle de leaders et accomplissent un travail intensif et coordonné. De manière concertée,

la communauté internationale peut transformer les initiatives visant l'objectif d'un monde sans armes nucléaires en un effort conjoint.

En 1996, la Cour internationale de Justice a décidé à l'unanimité, dans un avis consultatif historique, qu'il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à leur terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire sous tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace. Le moment est désormais venu de dépasser l'impasse actuelle et de redonner vie aux discussions et négociations portant sur une série de mesures concrètes pouvant être adoptées. Pour notre part, nous avons présenté, avec d'autres États non dotés d'armes nucléaires, plusieurs propositions en vue de la réalisation du désarmement nucléaire.

Dans de nombreuses instances de désarmement, les États non dotés d'armes nucléaires ont renouvelé leur appel en faveur de la mise en œuvre intégrale de l'engagement sans équivoque pris par les États dotés d'armes nucléaires lors de la Conférence d'examen du TNP en 2000, à savoir procéder à l'élimination complète de leurs arsenaux nucléaires en vue du désarmement nucléaire. Cet engagement doit être concrétisé sans plus tarder, par l'entremise d'un processus accéléré de négociations et la mise en œuvre intégrale des engagements contractés lors de la Conférence d'examen.

De plus, l'Instance chargée de l'article VI, à laquelle quelque 30 pays ont participé et qui a été parrainée par l'Initiative des moyennes puissances, a mis au jour des questions prioritaires en vue de la réalisation du désarmement nucléaire, notamment l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais, la tenue immédiate de négociations sur un traité d'interdiction des matières fissiles, la levée de l'état d'alerte des forces nucléaires des États-Unis et de la Fédération de Russie, le renforcement des systèmes destinés à assurer les réductions vérifiées et irréversibles convenues au titre du Traité de Moscou, le renforcement et l'extension des zones exemptes d'armes nucléaires, la déclaration d'une politique de non-recours en premier aux armes nucléaires et la conclusion d'une convention sur les armes nucléaires.

La paralysie que connaît le mécanisme multilatéral de désarmement est à l'origine de la crise que traverse depuis près de trente ans le désarmement nucléaire. Cette paralysie s'est reflétée dans l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement,

l'esprit de division au sein de la Première Commission et les critiques faites à l'encontre de la Commission du désarmement.

Ces dernières années, le débat dans le domaine du désarmement s'est centré sur le processus plutôt que sur le fond, et nombre de prétendues décisions n'ont fait que refléter le plus petit dénominateur commun entre des opinions largement divergentes. À titre d'exemple, la Conférence du désarmement se trouve dans l'impasse depuis 10 ans à propos de son programme de travail. Dans la phase actuelle, la Commission du désarmement n'a pas enregistré de progrès notables sur les deux points à son ordre du jour. De plus, lors de la Conférence d'examen du TNP en 2005, les États parties ont échoué parce que les questions liées à l'ordre du jour et au programme de travail ont accaparé le temps imparti à la session de fond.

À mon avis, le multilatéralisme doit être la base du dialogue entre les États dotés d'armes nucléaires et les États non dotés d'armes nucléaires. Face à l'impasse dans laquelle se trouve l'essentiel de notre mécanisme de désarmement, un nombre croissant d'États, notamment des membres du Mouvement des pays non alignés, étudient à nouveau l'idée de convoquer une session extraordinaire consacrée au désarmement ou un sommet mondial sur le désarmement, comme le recommande la Commission sur les armes de destruction massive.

Le seul document de consensus dont nous disposons est le Document final adopté lors de la session extraordinaire de 1978, lequel, notamment, stipule clairement que le désarmement nucléaire et l'élimination des autres armes de destruction massive demeurent la plus haute priorité et la tâche principale de notre époque. Et si nous constatons tous que ce document a perdu de son actualité, de nouvelles initiatives, y compris une nouvelle série de négociations, pourraient être décidées. Avec la tenue d'une quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement, nous pourrions non seulement aborder l'ordre du jour du désarmement dans son intégralité, mais aussi envisager, d'un commun accord, une réforme de fond du mécanisme de désarmement, ce qui éviterait une approche au coup par coup.

Pour terminer, j'aimerais faire les observations suivantes. La persistance d'armes nucléaires représente une menace pour l'humanité tout entière, et leur utilisation aurait des conséquences catastrophiques

pour les êtres humains, comme je l'ai si souvent entendu de la part de nombreux pays et États parties au TNP. D'où la nécessité urgente que nous prenions les mesures qui s'imposent afin de concrétiser l'objectif prioritaire de l'élimination complète de telles armes. L'objectif d'une abolition définitive de ces armes exige la volonté politique de chacun, notamment des États dotés d'armes nucléaires.

Le TNP constitue un instrument juridique fondamental en faveur du désarmement nucléaire, et son article VI conserve sa validité. Il fait partie intégrante du marché conclu dans le cadre du TNP et ne doit pas être traité comme une question secondaire par un certain nombre d'États parties. Les accords politiques adoptés par consensus en 1995 et 2000 doivent être mis en œuvre de façon ouverte, transparente et non discriminatoire.

Alors que le monde est témoin du processus de réforme engagé par les Nations Unies, nous devons continuer à réfléchir à la façon de faire progresser le dialogue sur le désarmement et la non-prolifération au sein des Nations Unies, de façon que le travail soit prêt lorsque les véritables mesures interviendront. Conformément à la Charte des Nations Unies, la Première Commission, en particulier, est appelée à jouer un rôle central et à assumer sa responsabilité première dans la promotion et la réalisation de toutes les mesures de désarmement, notamment de désarmement nucléaire.

**Le Président** : L'Ambassadeur d'Indonésie a fait une analyse très vaste et détaillée de la situation dans le domaine du désarmement nucléaire. Sa déclaration a été pour nous une véritable sonnette d'alarme afin que des progrès et des résultats concrets puissent être réalisés dans ce domaine.

Je donne maintenant la parole à M. Jeffrey Eberhardt.

**M. Eberhardt** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je me réjouis de participer aujourd'hui à ce panel. Un tel événement offre une occasion unique d'engager un dialogue sur des questions de désarmement importantes et, je l'espère, d'apporter des clarifications sur la politique des États-Unis, voire de balayer certains des mythes qui entourent cette politique. Les États-Unis se félicitent de pouvoir participer à cet événement, et nous remercions les organisateurs de cet événement pour leur volonté d'informer cette instance importante.

En début de semaine, M. Thomas D'Agostino, Administrateur de l'*Administration of the United States National Nuclear Security* (NNSA); M. Will Tobey, Administrateur adjoint de la NNSA et M. Andy Semmel, Secrétaire adjoint pour la non-prolifération nucléaire au sein du Département d'État ont fait un exposé détaillé du bilan des États-Unis pour ce qui est de la mise en œuvre de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Nous nous félicitons beaucoup de la présentation de cet exposé par des membres aussi éminents de la NNSA, qui sont de véritables experts des États-Unis en armes nucléaires.

La NNSA est une institution chargée, au sein du Gouvernement américain, de la mise au point, de la fabrication, du maintien et du démantèlement de nos armes nucléaires. Elle gère notre infrastructure industrielle d'armes nucléaires et dirige les laboratoires nationaux des États-Unis, comme le célèbre laboratoire de Los Alamos, qui a conçu la première arme atomique. Aujourd'hui, la NNSA supervise le processus de démantèlement d'un grand nombre d'armes nucléaires mises hors-service, veille à la transformation d'anciens matériels servant à la fabrication d'armes nucléaires en utilisations de remplacement et élabore des programmes coopératifs pour la sécurisation et la destruction d'anciens matériels servant aux armes nucléaires en provenance de notre ancien adversaire de la guerre froide. L'exposé de lundi a été l'exemple le plus récent des initiatives actuelles des États-Unis en faveur d'un dialogue diplomatique sur le désarmement.

Je ne reviendrai pas sur cet exposé, mais pour ceux qui n'ont pu être présents à cet événement, je rappellerai certains traits saillants portant sur les efforts que nous déployons pour réduire la taille de notre stock d'armes nucléaires et, plus important, le rôle joué aujourd'hui par les armes nucléaires dans la stratégie de dissuasion des États-Unis. Ce faisant, je consacrerai l'essentiel de mes observations à une question plus générale, celle de savoir comment la communauté internationale peut réunir les conditions propices à la réalisation de notre objectif commun : un monde sans armes nucléaires.

La réduction des stocks à laquelle ont procédé les États-Unis, notamment des armes nucléaires et des matières fissiles servant à leur fabrication, a été considérable. Si l'on regarde les chiffres figurant dans le Traité de Moscou, les États Unis auront réduit leurs armes nucléaires opérationnelles de 80 % par rapport

au plus haut de la guerre froide. Il s'agit du stock d'armes le plus faible depuis l'Administration Eisenhower – en d'autres termes, bien avant que ne soient nés la plupart de ceux qui se trouvent dans cette salle – et bien avant l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Dans le cadre de cette réduction, les États-Unis continuent de procéder à une réduction massive de leurs vecteurs d'armes nucléaires, avec notamment la destruction en 2005 du dernier de nos missiles balistiques intercontinentaux les plus modernes, le Peacekeeper, et le retrait prochain de tous nos missiles nucléaires de croisière.

Comme le soulignaient il y a quelques jours les experts de la NNSA, contrairement aux critiques souvent formulées, les États-Unis ne se sont pas contentés de mettre de côté ces ogives nucléaires. Nous procédons, actuellement, au démantèlement d'un grand nombre d'ogives nucléaires, et ce à un rythme très rapide. Le Département de l'énergie a accéléré son programme de démantèlement des ogives nucléaires de près de 150 % et prévoit de maintenir et, nous l'espérons, d'accroître encore le rythme des démantèlements. En ce qui concerne les matières fissiles servant à la fabrication d'armes, les États-Unis ont mis fin en 1988 à la production d'uranium hautement enrichi aux fins d'armes, en arrêtant définitivement en 1989 le dernier de nos réacteurs servant à la production de plutonium. Plus significatif encore, les États Unis ont retiré 374 tonnes métriques d'uranium hautement enrichi et 59 tonnes métriques de plutonium de leurs stocks de défense. La plupart de ces matières seront transformées pour servir à la production de combustible pour des réacteurs civils.

Ces réalisations ne sont qu'un aspect seulement du bilan des États-Unis et ne prennent pas en compte les milliards de dollars dépensés par les États Unis pour aider la Russie à sécuriser et éliminer ses stocks de matières fissiles. Tout cela a été rendu possible grâce à l'attachement du Président Bush à la réalisation d'une dissuasion crédible au niveau le plus bas d'armes nucléaires et conforme à nos besoins en matière de sécurité nationale, notamment aux obligations qui sont les nôtres vis-à-vis de nos alliés. Conformément à l'orientation fixée par le Président Bush, les choix nucléaires des États-Unis ont permis de réduire notre dépendance à l'égard des armes nucléaires, en mettant l'accent sur une stratégie fondée principalement sur les armes classiques et la défense. Conformément à cette

position, nous cherchons à dépendre de moins en moins des armes nucléaires pour notre dissuasion stratégique.

Après avoir brièvement examiné les « mathématiques du désarmement », j'aimerais aborder maintenant une question plus générale, celle de savoir comment les progrès en matière de désarmement peuvent réaliser l'environnement de sécurité global tel qu'envisagé dans le TNP, qui permettra l'élimination des armes nucléaires.

Il semble que l'on s'intéresse beaucoup ces jours-ci aux questions complexes qui se posent lorsque l'on cherche à aborder sérieusement ce problème. Une des manifestations les plus connues de cet intérêt nouveau est venue d'un éditorial paru en janvier 2007 dans le Wall Street Journal, à laquelle ont participé des cercles extérieurs au Gouvernement avec une tribune ouverte dans le à laquelle ont participé l'ancien Secrétaire d'État américain George Shultz, l'ancien Secrétaire à la défense William Perry, l'ancien Conseiller à la sécurité nationale et Secrétaire d'État Henry Kissinger et l'ancien Sénateur Sam Nunn. Du temps de l'ancienne guerre froide, l'ex-Premier Secrétaire Mikhaïl Gorbatchev en avait également parlé.

Des personnalités de l'actuel Gouvernement américain ont également évoqué publiquement ce sujet. Dans nos observations, nous avons cherché à nous concentrer moins sur l'élaboration de longues listes de mesures traditionnelles en matière de limitation des armes que sur les enjeux plus subtils et plus sérieux consistant à réunir les conditions stratégiques grâce auxquelles il serait à la fois possible et souhaitable pour les détenteurs d'armes nucléaires de renoncer à leurs arsenaux. En d'autres termes, l'accent mis par les États-Unis ne porte pas tant sur ce qu'il aurait fallu faire pour limiter et éliminer les armes nucléaires que sur les circonstances dans lesquelles des tâches aussi mécaniques et techniques deviendraient concrètes, c'est-à-dire sur les défis concrets consistant à faire du désarmement nucléaire le choix politique délibéré le moins déstabilisant.

À titre d'exemple, notre Ambassadrice à la Conférence de Genève, Christina Rocca, a demandé à ses collègues d'imaginer concrètement la façon de créer un environnement dans lequel plus personne n'aurait besoin de compter sur les armes nucléaires pour sa sécurité, et indiqué ce que cela pourrait signifier. Les États-Unis ont également publié une série de documents détaillés portant sur les questions de désarmement avant la tenue du Comité préparatoire du

TNP en 2007, qui non seulement rendent compte officiellement du bilan et de la position des États-Unis en matière de désarmement, mais donnent aussi un aperçu de la manière dont la communauté internationale pourrait réaliser et préserver un monde exempt d'armes nucléaires.

Tous ces accents mis sur la nécessité de progresser davantage dans cette tâche capitale sont reflétés dans le préambule du TNP, à savoir réduire les tensions et renforcer la confiance afin de faciliter l'arrêt de la fabrication d'armes nucléaires et leur élimination. De toute évidence, il importe de réduire l'esprit de compétition entre les nations, qui pourrait faire de la mise au point et du maintien d'armes nucléaires une voie prudente vers l'objectif d'un désarmement nucléaire total.

Les États-Unis tiennent à souligner qu'il existe d'autres facteurs tout aussi importants : garantie d'une stricte adhésion aux obligations en matière de non-prolifération; suppression du trafic des armes de destruction massive; élimination d'autres types d'armes de destruction massive contre l'emploi desquelles les armes nucléaires pourraient offrir une dissuasion utile; mise au point de capacités pour répondre aux besoins de dissuasion stratégique par des moyens non nucléaires; rôle joué par les missiles balistiques et d'autres moyens de défense pour faire face aux risques d'écart par rapport au régime de désarmement et importance de créer un système capable non seulement de détecter, mais aussi d'empêcher cet écart et, le cas échéant, d'y répondre. En se concentrant moins sur la question la plus fréquemment débattue de savoir comment contrôler les matières fissiles, vérifier les réductions ou éliminer physiquement les systèmes d'armes et en s'intéressant davantage à la question de savoir pourquoi et comment réunir les conditions fondamentales qui feraient du désarmement un choix politique raisonnable, je crois que les initiatives des États-Unis à cet égard apporteront une importante contribution au débat sur le désarmement.

Il semble qu'il y ait un intérêt croissant pour des études plus réalistes et pratiques portant sur la façon de réaliser le désarmement. Dans l'une de ses dernières interventions, en juin dernier, en tant que Secrétaire aux affaires étrangères du Gouvernement britannique, Margaret Beckett a évoqué l'éditorial du *Wall Street Journal*, s'est félicitée des récentes initiatives américaines et a appelé à une nouvelle vision et à des mesures visant non seulement à réduire le nombre

d'ogives nucléaires, mais aussi à limiter le rôle joué par les armes nucléaires dans les politiques de sécurité. M<sup>me</sup> Beckett a souligné l'importance que revêtent les mesures de transparence et de confiance dans les relations stratégiques et appelé à davantage de progrès dans ce qu'elle décrit comme un dur travail diplomatique consistant à réunir les conditions politiques fondamentales et à apaiser les tensions actuelles dans le monde, afin d'insuffler un nouvel élan au désarmement nucléaire global.

Par ailleurs, la Secrétaire aux affaires étrangères Beckett a attiré l'attention sur le travail entrepris au sein de la communauté de pensée, financée en partie par le Gouvernement britannique, en vue de permettre une évaluation des besoins, éliminer réellement toutes les armes nucléaires et relever ce qu'elle a décrit comme étant peut-être le plus grand défi auquel nous soyons confrontés : choisir la voie que nous pourrions emprunter pour achever le désarmement nucléaire en évitant de créer de nouvelles instabilités potentiellement dommageables pour la sécurité mondiale.

Il est évident qu'un tel travail mérite d'être salué car il vise sincèrement à répondre aux nombreuses questions que soulève le désarmement. Le fait que l'on s'emploie aujourd'hui à relever de tels défis est encourageant. Quoi qu'il en soit, je suspecte ceux qui jugent impossible le désarmement nucléaire de pouvoir faire cause commune sur au moins un aspect important avec ceux qui cherchent à réaliser le désarmement. Plus précisément, ces deux groupes devraient appeler à une attention sérieuse à l'égard des défis politiques concrets, qui ne manqueraient pas de résulter de l'instauration et du maintien d'un monde exempt d'armes nucléaires. J'imagine que ceux qui font preuve de scepticisme à l'égard du désarmement pensent qu'une étude approfondie de ces questions mettrait en relief la difficulté de leur apporter une réponse, et si ces sceptiques ont raison dans leur analyse de l'impossibilité de réaliser le désarmement ou de son caractère non souhaitable, cette attention sérieuse aurait probablement pour effet de saper l'enthousiasme en désarmant, si je puis dire, ceux qui désarment. Inversement, pour les farouches partisans du désarmement, l'étude de ces questions est essentielle, car leur apporter une réponse pragmatique et concrète est le seul moyen de réaliser l'objectif de l'élimination des armes nucléaires.

Il n'est pas impensable que le camp des « pour » comme celui des « contre » conviennent du fait qu'il

importe d'accorder une attention réaliste et pratique à la nécessité de réaliser le désarmement. Seuls les partisans peu sérieux du désarmement – ces sophistes qui l'utilisent comme un instrument de manœuvre politicienne contre les États dotés d'armes nucléaires, plutôt que comme un moyen d'accomplir quelque chose de constructif – ne souhaiteront pas se poser ces questions ni en débattre.

Qu'il me soit permis de dire, pour terminer, combien je me félicite d'être ici aujourd'hui. Quoi qu'on puisse dire sur la politique nucléaire des États-Unis, s'agissant de leur détermination d'engager un dialogue sur ces questions et de fournir une information précise sur notre potentiel et notre infrastructure nucléaires, les États-Unis ne le cèdent à personne. J'attends avec impatience vos questions.

**Le Président** : Je remercie M. Eberhardt de sa déclaration et donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Patricia Lewis, Directrice de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement.

**M<sup>me</sup> Lewis** (Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que le Haut Représentant pour les affaires de désarmement, M. Duarte, de m'avoir invitée à prendre la parole aujourd'hui. C'est une chance et un grand honneur pour moi.

Comme nous venons de l'apprendre des deux orateurs précédents, dans des documents publiés récemment au Japon et que l'on peut consulter sur le site web du Département d'État américain, le Représentant spécial des États Unis pour la non-prolifération nucléaire pose la question fondamentale suivante : si nous voulons nous débarrasser des armes nucléaires, comment le faire d'une façon qui soit conforme aux valeurs qui nous ont amenés à donner au désarmement nucléaire la première place?

Le Dr Ford pose cette question parce que, comme il l'a très justement indiqué, elle est fondamentale. S'inspirant clairement de la grande philosophe irlandaise et britannique, Elizabeth Anscombe, qui a établi la philosophie éthique des conséquences, il met au défi le courant favorable au désarmement – c'est-à-dire, nous tous ici dans cette salle – d'évaluer les conséquences prévisibles du désarmement nucléaire par rapport à celles de scénarios autres et différents, en particulier de préserver la capacité première et le souhait de réaliser le désarmement nucléaire en imaginant toute une série de scénarios possibles

n'impliquant pas l'élimination complète des armes nucléaires.

Je n'ai pas l'intention d'entamer un long débat sur le problème bien connu des conséquences : les conséquences imprévues et imprévisibles, les conséquences volontaires et involontaires et les conséquences concrètes par opposition aux conséquences attendues, sans parler de ce qu'on appelle les événements inconcevables, qui sont si improbables et pourtant si dévastateurs qu'ils rendent vaine toute tentative pour traiter des conséquences imprévues de nos actes. Je vous encourage à lire le livre de Nassim Nicholas Taleb, « The Black Swan : The Impact of the Highly Improbable ». Ce livre est très instructif.

Il me paraît toutefois très utile de considérer la stabilité du système international dans le contexte des armes nucléaires et du désarmement nucléaire, de considérer les outils du désarmement et les outils de la non-prolifération et de réfléchir à la manière d'augmenter la probabilité d'un processus de désarmement stable et d'une situation mondiale dans laquelle le désarmement nucléaire accroît la sécurité et les conséquences involontaires et imprévisibles peuvent être examinées.

Dès lors, quelle approche devons-nous adopter? Tout d'abord, je crois que nous devons comprendre ce que nous faisons aujourd'hui. Nous qualifions notre sécurité dans de nombreuses régions comme une sécurité fondée sur les armes nucléaires. Sur la base des conséquences qui en découlent aujourd'hui, un concept de sécurité fondé sur l'aptitude à réduire la civilisation en pièces n'est pas un concept qui s'inspire d'une stratégie de sécurité à long terme et stable.

L'étude du comportement humain et primate nous a appris que l'opposition entre ceux qui ont et ceux qui n'ont pas est la principale source de conflits et qu'un cadre de sécurité fondé sur une inégalité à long terme est intolérable. Il ressort de cette étude que l'injustice est une source majeure de tension dans nos sociétés.

Le primatologue hollandais Frans de Waal s'est rendu récemment à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) pour nous parler de la confiance et de la coopération dans la société primate. Il nous a parlé d'une expérience qu'il avait faite et nous l'a montrée sur une cassette vidéo. Je vous encourage à consulter le blog intitulé «Disarmament Insight», où il décrit cette expérience. Il a installé deux singes dans des cages disposées l'une à

côté de l'autre. Les singes pouvaient se voir à travers les barreaux. Il a appris à chacun un tour, un tour très simple, et afin de les récompenser d'avoir bien joué, chaque singe a reçu un morceau de concombre. Les singes aimaient les concombres et étaient donc très heureux. Ils accomplissaient leur tour et recevaient un concombre. Ils ont fait cela pendant quelques jours, et les singes attrapaient les concombres et les mangeaient. Les singes étaient heureux et les expérimentateurs aussi.

Puis, un jour, ils ont refait le même tour, mais les expérimentateurs ont donné à un singe une grappe de raisin et à l'autre singe un concombre. Le premier singe a pris la grappe de raisin. Il aimait le raisin. C'était différent du concombre; le raisin avait une plus haute teneur en sucre, un taux énergétique plus élevé et donc une plus grande valeur. L'autre singe a pris le concombre, l'a mangé et regardé le premier singe manger sa grappe de raisin et s'est dit – bon, il n'a pensé à rien, ils ne pensent pas, naturellement, ils ne font que regarder. Alors ils ont recommencé le même tour. C'est alors que le second singe a refusé le concombre et l'a jeté. Le premier singe a vu qu'il avait jeté le concombre et s'en est emparé. Maintenant il avait le raisin et le concombre. Ils ont recommencé l'expérience et le singe a attrapé le concombre et l'a jeté sur l'expérimentateur. Il refusait le concombre parce que l'autre singe avait la grappe de raisin.

Nous comprenons tous parfaitement la signification de cette expérience. Elle montre que dans toutes les sociétés où existe une hiérarchie, la question de la justice est essentielle à la cohésion sociale. De nombreuses expériences le démontrent aujourd'hui. Dans une situation injuste au sein d'une hiérarchie, il y a acceptation, au sein de la hiérarchie, de l'injustice, mais lorsqu'il y a inégalité ou une hiérarchie affaiblie, l'injustice est intolérable.

Ce que l'on constate aujourd'hui, c'est le déséquilibre qui caractérise le régime du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Ce déséquilibre est interprété comme l'autorisation accordée à certains États et pas à d'autres de posséder des armes nucléaires – je ne ferai pas de parallèle avec les grappes de raisin, mais peut-être certains le feront. Ainsi, certains États ne sont pas autorisés à posséder des armes nucléaires.

Ce qui caractérise le système de sécurité internationale, c'est ce que nous appelons un « équilibre dynamique ». Ce n'est pas un état fixe,

puisque'il est en perpétuel changement pour préserver une sorte d'équilibre. Un système de sécurité, qui repose sur le maintien par quelques pays de l'équilibre des forces au travers de la perception de la terreur par la dissuasion nucléaire, ne peut être que provisoire. L'inconvénient de cela, c'est qu'on attribue une haute valeur aux armes nucléaires, faisant de celles-ci des objets de désir pour ceux qui aspirent à la puissance. Il se peut que nous ayons transformé involontairement les armes nucléaires en culte de la domination.

Le débat qui nous avons aujourd'hui est tout à fait opportun. Nous devons nous interroger sur la façon dont nous allons créer les conditions propices au désarmement nucléaire, et nous devons le faire d'urgence, car peut-être sommes-nous à un moment charnière, comme dans les années 60, lorsque nous avons craint de nous retrouver dans un monde où il y aurait beaucoup plus de détenteurs d'armes nucléaires. Il y a urgence aussi parce que nous sommes à l'aube d'un monde qui se caractérisera par un accroissement considérable de la production et de l'utilisation de l'énergie nucléaire civile. Dès lors, de nouveaux problèmes se poseront sur le plan de la sécurité, et de nouveaux systèmes devront être mis en place pour gérer l'utilisation naissante des matières fissiles et réduire les risques de prolifération.

Il est évident que la voie sur laquelle se trouve aujourd'hui le monde est dangereuse, et cela est toujours vrai. Si nous n'empruntons pas la voie du désarmement nucléaire, nous risquons d'être entraînés vers un monde marqué par la prolifération nucléaire – pas dans l'immédiat ni demain, mais dans les 10 prochaines années. Il me semble que lien entre désarmement et non-prolifération nucléaires n'a jamais été clairement défini.

Ce que nous pourrions faire, c'est étudier les divers scénarios possibles. Certains pourraient avoir pour finalité l'abolition des armes nucléaires et d'autres pourraient avoir une finalité moindre. Dans d'autres cas de figure, le nombre de détenteurs d'armes nucléaires serait plus important – peut-être beaucoup plus important – et il est probable que, dans l'avenir, il n'y ait pas de statu quo, sans que nous puissions toutefois en exclure l'éventualité. Dans chacun des cas, nous pourrions nous livrer à une série d'analyses concrètes de la sécurité à partir des données dont nous disposons aujourd'hui. Il est très probable que nous fassions erreur sur bien des points parce que le monde change et que nous changeons en conséquence, et que nous ne puissions certainement pas prévoir les

événements à fort impact, hautement improbables, qui pourraient se produire.

Il me semble que l'initiative la plus appropriée consisterait à choisir la voie menant au désarmement nucléaire, comme il a été décidé dans le TNP en 1995 et en 2000, mais en prenant toutes les mesures qui s'imposent pour évaluer précisément les incidences sur la sécurité de nos actes, avant de décider de l'étape suivante. Les États-Unis et la Fédération de Russie pourraient poursuivre la réduction de leurs arsenaux et le faire de façon encore plus nette. En effet, en raison de leurs stocks importants d'armes, ils auraient peu de chances de modifier radicalement le rapport de force en matière de sécurité, mais ils feraient preuve ainsi de la bonne foi exigée aujourd'hui. De même, il me paraît tout à fait essentiel que le nombre d'armes nucléaires détenues par ces deux pays diminue tant dans le long terme, pour ce qui est des armes stratégiques, que dans le court terme, pour ce qui est des armes tactiques.

À ce stade, si nous envisageons l'éventualité d'un nombre très faible d'armements, voire le niveau zéro, il est tout à fait essentiel que soit établi un niveau minimum pour les armes nucléaires. À l'heure actuelle, une banale erreur concernant le nombre d'armes n'est pas aussi grave s'agissant des cinq États dotés d'armes nucléaires. Toutefois, alors que le nombre d'armes décroît, l'incertitude se fait plus grande, et au niveau zéro – si jamais nous y parvenions – une cache d'armes dissimulée serait extraordinairement déstabilisante.

Nous devons par conséquent mettre en place des mécanismes de confiance afin de vérifier le nombre d'armes nucléaires en notre possession, combien vont être éliminées et le nombre d'armes restantes. Nous avons besoin d'une information précise et vérifiable qui nous garantisse un degré élevé de confiance. Cette information devrait compléter celles provenant d'autres sources, afin de disposer d'une information indépendante que nous ne pourrions obtenir d'une autre façon.

Dans le cadre de cet effort, nous devons mettre en place des mesures de confiance et des mesures de transparence. Les possibilités sont vastes. Les approches unilatérales, les déclarations unilatérales, les approches bilatérales et les approches multilatérales figurent parmi les possibilités qui s'offrent à nous. Je proposerais une des recommandations émanant de la Commission sur les armes de destruction massive dont j'ai fait partie l'année dernière, qui prévoit un moratoire sur la production de matières fissiles en tant

que mesure de confiance de la part de ceux qui produisent actuellement des armes nucléaires, à savoir, dans un premier temps, évidemment, les cinq États dotés d'armes nucléaires, puis les États se situant hors du TNP.

Je suggère également qu'en tant que mesure de confiance utile, nous nous penchions résolument sur la façon innovante dont nous pourrions mettre en vigueur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Il me semble que cela permettrait de préparer le terrain à de nouveaux débats sur le désarmement nucléaire. Ce type de mesure fait partie intégrante du processus d'instauration de la confiance dans le cadre du processus de désarmement, ce qui permettrait de réunir les conditions grâce auxquelles nous serions en mesure de réaliser le désarmement nucléaire.

Nous devons également répondre aux difficiles et épineuses questions concernant l'origine de l'insécurité, notamment en ce qui concerne l'insécurité régionale au Moyen-Orient, en Asie du Nord-Est et ailleurs. Nous devons nous employer résolument à modifier les modalités de la guerre de façon à ne pas envisager les armes nucléaires comme moyen de maintenir l'équilibre de la terreur entre les pays, et à créer ainsi les conditions du désarmement.

Une autre question extrêmement difficile à traiter, mais qui doit être vraiment abordée, concerne les pays qui se trouvent sous ce qu'on appelle le parapluie nucléaire. Là encore, nous devons nous pencher sur les questions de sécurité régionale afin de rendre moins nécessaire le recours aux armes nucléaires, l'objectif étant de ne pas encourager involontairement la prolifération. Je me demande s'il est vraiment approprié que nous nous posions la question de savoir dans quelle mesure le désarmement nucléaire encouragerait aujourd'hui prolifération nucléaire et accroîtrait l'insécurité régionale. Il appartient aux États non dotés d'armes nucléaires se trouvant sous ce qu'on appelle le parapluie nucléaire de reconsidérer leurs stratégies de sécurité afin de réunir les conditions propices à l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Revenir aux niveaux les plus bas d'armes nucléaires représente une des principales difficultés dans cette transition, et nous devons y réfléchir sérieusement. Comme je l'ai indiqué, le nombre d'armes nucléaires devient de plus en plus significatif à mesure qu'il diminue, et une ou deux armes nucléaires supplémentaires peuvent faire une différence notable

s'agissant de la façon dont nous allons instaurer la confiance et créer les conditions à cette fin.

Les questions relatives aux écarts par rapport aux accords, à la façon de les prévenir, de nous y préparer et d'y répondre doivent faire l'objet d'un examen très minutieux. Nous devons également veiller au maintien de l'abolition des armes nucléaires. Il ne serait pas bon que nous en arrivions là et qu'ensuite, le maintien n'existant plus, il en résulte davantage d'insécurité. Nous devons nous préparer à ce monde et recourir, pour ce faire, aux accords politiques et techniques. Je recommande fortement l'approche adoptée par la Commission sur les armes de destruction massive, qui vise à proscrire les armes nucléaires de la même façon dont nous avons proscrire les armes biologiques et chimiques. Nous sommes encore dans le processus consistant à se débarrasser des armes biologiques et chimiques, alors qu'elles sont prosrites par le droit international. Je crois qu'une telle approche nous permettrait d'abolir ces armes et de maintenir cette abolition.

D'intéressantes suggestions ont été faites concernant la manière de répondre aux écarts. Parmi ces idées figure celle des Nations Unies de placer leurs propres forces nucléaires sous le contrôle du Conseil de sécurité. C'est une idée sérieuse avancée il y a des décennies; je la juge complètement absurde, mais je voulais la mentionner par simple souci de transparence et d'équité.

Une autre idée consiste à maintenir les niveaux les plus bas d'armements, en ayant une défense par missiles. Cette idée a été avancée par Jonathan Schell dans son livre « The Abolition ». Comme nous le savons, avant d'atteindre cet objectif ultime, la défense par missiles peut être déstabilisante; elle est certainement coûteuse et peut ne pas être fiable, mais, au niveau zéro, il est possible que, dans un monde exempt d'armes nucléaires, elle puisse être un facteur de stabilité. Cela dépend de la façon dont elle est mise en place et de son caractère multilatéral.

L'autre question est celle de l'esquive. Je crois que, dans le système actuel s'agissant des armes nucléaires, on cherche à se dérober. Les États dotés d'armes nucléaires le font sans aucun doute, et les États non dotés d'armes nucléaires dans les régions à forte instabilité songent à le faire. À la longue, ce comportement sera de plus en plus fréquent. Comment y répondre sans créer de l'instabilité, c'est une tâche très complexe. Nul doute que les États dotés d'armes

nucléaires et ceux qui possèdent des armes nucléaires jouiront, pendant longtemps encore, de leur potentiel dans le domaine de la recherche scientifique. C'est un fait, et nous devons savoir quelle attitude adopter à cet égard. Avec le temps, ce potentiel ne pourra être maintenue et le savoir implicite – les connaissances en ingénierie vraiment essentielles dans ce domaine – disparaîtra.

Une autre idée concerne une mesure provisoire consistant, en s'acheminant vers les niveaux les plus bas d'armements avant d'atteindre le niveau zéro, à créer une banque des armes nucléaires. Cette banque pourrait être placée sous contrôle international. Les détenteurs d'armes nucléaires pourraient y déposer leurs armes, sous contrôle international, et les retirer en cas de crise. Cette solution soulève bien des problèmes et des questions, et je me réjouirais d'en débattre. On peut toutefois la considérer comme une mesure provisoire sur la voie d'un monde exempt d'armes nucléaires.

S'il s'agit de la direction dans laquelle nous devons aller, il est capital que ces mesures provisoires soient appuyées et examinées très minutieusement. Je rejoins en cela la Secrétaire d'État du Royaume-Uni, qui propose de créer un laboratoire du désarmement. C'est précisément le cadre dans lequel nous pourrions mettre à l'essai toutes ces idées et options. Il s'agit d'une proposition dont nous devons beaucoup nous féliciter.

Nous pourrions vraiment être à l'aube d'un monde plus sûr, libéré de la terreur des armes nucléaires et – qui sait – libéré des conflits violents. Si nous sommes capables d'imaginer un tel monde, nous pouvons le réaliser.

**Le Président** : Je remercie M<sup>me</sup> Lewis pour son exposé très vivant. Elle a posé beaucoup de questions et réfléchi avec nous. Elle nous a apporté certaines réponses qui, je l'espère, sont partagées par beaucoup de délégations ici, lesquelles auront certainement l'occasion de répondre aux nombreuses questions qu'elle a soulevées.

Je vais suspendre maintenant la séance officielle afin de procéder à une séance officieuse de questions-réponses.

*La séance, suspendue à 16 h 45, est reprise à 17 h 30.*

**Le Président** : Au cours de cette partie de la séance, nous entendrons trois ou quatre orateurs, selon le temps dont nous disposons. Nous approchons lentement de 18 heures, qui est l'heure limite pour nos travaux aujourd'hui.

**M. Tarui** (Japon) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, j'aimerais dire combien j'ai apprécié les débats très fructueux et instructifs qui viennent d'avoir lieu. Les nombreuses suggestions et questions intéressantes qui ont été soulevées exigeront de notre part un examen approfondi dans l'avenir, quelle que soit notre position à l'égard des programmes d'armes nucléaires. Ce faisant, dans le présent thématique consacré aux armes nucléaires, je souhaite faire part à nouveau de nos vues concernant le désarmement et la non-prolifération nucléaires.

Le Japon est fermement convaincu que la réalisation du désarmement nucléaire par les États dotés d'armes nucléaires, conformément au régime établi par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, est essentielle à l'instauration de la paix et de la sécurité internationales. En d'autres termes, comme l'ancienne Secrétaire aux affaires étrangères du Royaume-Uni, M<sup>me</sup> Margaret Beckett, l'a souligné dans l'important discours qu'elle a prononcé le 25 juin, le désarmement nucléaire est le grand marché du TNP entre ceux qui possèdent le nucléaire et ceux qui ne le possèdent pas. Les États dotés d'armes nucléaires doivent, par conséquent, s'acquitter entièrement de leurs obligations en vertu de l'article VI et déployer de nouveaux efforts en faveur du désarmement nucléaire, avec une détermination renouvelée, afin d'instaurer la confiance entre les États et encourager les États dotés d'armes nucléaires à honorer leur obligations en matière de non-prolifération, contribuant ainsi à l'établissement d'un environnement de sécurité internationale pacifique.

Sur la base de ce qui précède, le Japon soumettra à l'examen de la Première Commission un projet de résolution portant sur le désarmement nucléaire, intitulé « Volonté renouvelée de parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires ». L'année dernière, 167 pays – une écrasante majorité, à laquelle se sont joints des États dotés d'armes nucléaires – ont adopté, une fois encore, ce projet de résolution. Cela prouve le vaste soutien dont bénéficie au sein de la communauté internationale notre approche, qui préconise l'instauration d'un monde pacifique et sûr, exempt d'armes nucléaires, grâce à l'adoption de nouvelles mesures concrètes et efficaces par

l'ensemble des États. De l'avis du Japon, il importe au plus haut point que ce projet de résolution soit adopté à la majorité afin d'intensifier l'élan vers le désarmement et la non-prolifération suscité par le lancement réussi du processus d'examen du TNP en 2010, lors de la tenue cette année de la première session du Comité préparatoire.

À ce stade, j'aimerais donner quelques exemples des mesures concrètes et efficaces proposées dans le projet de résolution présenté par le Japon. Tout d'abord, le Japon se félicite des progrès notables accomplis par les États dotés d'armes nucléaires, en particulier les États-Unis et la Fédération de Russie, pour réduire leurs arsenaux nucléaires. Néanmoins, tant qu'il y aura encore quelque 27 000 armes nucléaires, il est évident que des nouveaux efforts concrets pour réduire les arsenaux nucléaires s'imposent.

Le Japon encourage vivement les États-Unis et la Fédération de Russie à appliquer intégralement le Traité sur la réduction des armements stratégiques offensifs et à procéder à des réductions des armes nucléaires allant au-delà des réductions prévues par le Traité, de façon irréversible et vérifiable. Dans cette optique, le Japon suit de près les pourparlers qui ont lieu entre les États-Unis et la Russie concernant des arrangements après que le Traité sur la réduction des armements stratégiques (START) sera venu à expiration en 2009, et nous saluons les positions positives de ces deux pays, qui figurent dans la déclaration conjointe publiée le 3 juillet 2007.

En outre, il est capital que les efforts faits pour réduire les armes nucléaires s'effectuent de façon transparente. Ainsi, nous saluons l'annonce faite récemment par les États-Unis d'augmenter le taux de démantèlement des armes nucléaires. Nous saluons les exposés qui ont eu lieu sur la base de chiffres précis, au sein de la Conférence du désarmement et de la Première Commission, par certains États dotés d'armes nucléaires concernant les mesures qu'ils ont prises en faveur du désarmement nucléaire. De plus, le Japon encourage fermement tous les États dotés d'armes nucléaires à veiller dûment à une plus grande transparence en matière de désarmement nucléaire. En tant que mesure provisoire en attendant l'élimination complète des armes nucléaires et afin d'éviter une guerre nucléaire accidentelle, les États dotés d'armes nucléaires devraient abaisser encore le statut opérationnel des systèmes d'armes nucléaires d'une façon qui encourage la stabilité et la sécurité au niveau international.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN) revêt une très haute priorité en tant que mesure pratique en faveur du désarmement nucléaire. Le fait que 177 pays aient signé le TICEN et que 140 l'aient ratifié montre qu'il remplit son rôle en tant que norme internationale largement acceptée interdisant les essais nucléaires. Afin que le TICEN, qui a été adopté il y a 11 ans, entre en vigueur, nous prions à nouveau instamment les pays qui ne ont pas encore signé ou ratifié cet important traité de désarmement nucléaire, en particulier les dix États figurant à l'annexe 2, de le faire dans les meilleurs délais. En outre, en attendant l'entrée en vigueur de ce traité, il importe que les États dotés d'armes nucléaires et les États qui ne sont pas parties au TNP respectent le moratoire déclaré sur les essais nucléaires explosifs.

Un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, qui servira de norme quantitative pour les armes nucléaires, est une mesure importante de désarmement nucléaire à laquelle la communauté internationale devrait maintenant s'attaquer. Nous voudrions souligner que, compte tenu des débats approfondis qui ont eu lieu lors de la première session de la Conférence du désarmement cette année, rien n'empêche d'entamer, sans conditions préalables, des négociations sur ce traité. Cette année, la Conférence du désarmement a élaboré avec succès une série de mesures basées sur le document CD/2007/L.1, ainsi qu'un projet de déclaration présidentiel et un projet de décision, le CD/2007/CRP.5 et le CD/2007/CRP.6, qui donneraient un mandat approprié pour chacun des quatre points fondamentaux à l'ordre du jour et, sur la base de cet ensemble de mesures, s'est trouvée extrêmement proche d'un consensus. Cet ensemble de mesures constitue aujourd'hui la proposition la plus réaliste dont est saisie la Conférence du désarmement, traduisant le meilleur compromis possible. Nous tenons à souligner qu'il importe au plus haut point de parvenir l'année prochaine à un consensus sur un programme de travail s'inspirant de cette proposition et d'entamer des négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

Il appartient également à la Première Commission d'envisager la poursuite de la non-prolifération nucléaire, qui est l'autre pilier fondamental pour la réalisation d'un monde pacifique et sûr, exempt d'armes nucléaires. Il va sans dire que la non-prolifération nucléaire est tout aussi essentielle à l'instauration d'un climat propice au progrès en matière de désarmement nucléaire.

Concernant l'essai nucléaire annoncé de la République populaire démocratique de Corée l'année dernière, nous prions instamment ce pays de se conformer rapidement aux dispositions de la résolution 1718 (2006) du Conseil de sécurité. Dans cet esprit, le Japon souligne l'importance que revêt l'adoption d'une deuxième série de mesures portant sur la mise en œuvre de la Déclaration conjointe de septembre 2005, dans laquelle la République populaire démocratique de Corée est convenue d'arrêter toutes les installations nucléaires existantes en vue de leur abandon, conformément à la Déclaration et à l'Accord du 13 février. Dans le cadre de ces négociations, la République populaire démocratique de Corée a également convenu d'arrêter les trois installations de Yongbyon et de fournir, d'ici au 31 décembre, une déclaration complète et précise sur tous ses programmes nucléaires, conformément à l'accord du 13 février.

Toutefois, l'adoption de cette deuxième série de mesures n'est qu'une étape sur la voie de l'application intégrale de la Déclaration conjointe issue des pourparlers à Six de septembre 2005. De l'avis du Japon, cette nouvelle étape dans les pourparlers à Six est indispensable pour permettre l'abandon de toutes les armes nucléaires et des programmes nucléaires existants. Le Japon continuera à œuvrer avec les autres partenaires des pourparlers à Six à l'application intégrale de l'ensemble de la Déclaration conjointe.

S'agissant de l'Iran, le Japon estime que le plan de travail arrêté en août entre l'Iran et le secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) est une étape décisive vers le règlement des questions nucléaires. Le Japon espère que l'Iran coopérera sincèrement avec l'AIEA sur ce plan afin de régler les questions en suspens. Par ailleurs, l'Iran doit faire de nouveaux efforts pour se conformer entièrement et dans les meilleurs délais à toutes les dispositions pertinentes du Conseil des gouverneurs de l'AIEA et du Conseil de sécurité.

Enfin, le désarmement et la non-prolifération étant des questions étroitement liées à la sécurité nationale, le Japon réaffirme la nécessité de déployer des efforts soutenus sur plusieurs générations pour les mettre en œuvre. Il importe par conséquent que nous transmettions de aux générations futures nos connaissances, notre expérience et nos aspirations concernant ces questions. De ce point de vue, le Japon accorde beaucoup d'importance à l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération et s'y

emploie activement à différents niveaux. Nous entendons lancer de nouvelles initiatives en faveur de l'éducation des nouvelles générations, qui sont les gardiens de notre avenir.

Le lundi 15 octobre, un film intitulé « White Light/Black Rain », du réalisateur Steven Okasaki, a été projeté par le Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies et la chaîne HBO à l'extérieur de cette salle de conférence. Je crois que les nombreuses personnes qui ont assisté à la projection de ce documentaire ont pris la mesure de la dévastation causée par la bombe atomique et l'agonie des *Hibakusha*, les victimes de la bombe. Le Japon continuera d'œuvrer inlassablement à l'élimination complète des armes nucléaires, avec la conviction que la tragédie d'Hiroshima et de Nagasaki ne doit jamais se répéter.

**M. Chang Dong-hee** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je suis très honoré de prendre la parole après cette utile réunion de remue-ménages. Je suis certain que ces débats nous offriront un terrain de réflexion fertile.

Depuis l'échec ouvertement reconnu de la septième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération (TNP) et du Sommet mondial de 2005, de plus en plus de critiques font état du désarroi dans lequel se trouve le désarmement multilatéral. Cela dit, nous avons été témoins récemment de plusieurs avancées positives en matière de désarmement et de non-prolifération.

Après l'adoption de la Décision relative à un mécanisme d'exécution et du plan d'action, lors de la troisième Conférence d'examen des Hautes Parties contractantes à la Convention sur certaines armes classiques, qui s'est tenue en novembre 2006, la sixième Conférence d'examen des États parties à la Convention sur les armes biologiques est parvenue à l'adoption d'une Déclaration finale. De même, elle est convenue de mettre sur pied l'Unité d'appui à la mise en œuvre et d'élaborer un programme de travail intersessions. La première réunion du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP en 2010, tenue en mai dernier, apparaît de bon augure pour le lancement du nouveau cycle d'examen du TNP.

En outre, bien qu'elle ne soit toujours pas parvenue à un consensus concernant son programme de travail, il semble que la Conférence du désarmement, seule instance multilatérale de négociations sur le désarmement, s'est considérablement inspirée des

réalisations de l'année dernière en permettant la tenue de débats constructifs, structurés et approfondis. Le mérite en revient aux six Présidents et aux sept coordonateurs pour leurs initiatives à la fois positives et efficaces. À notre avis, cette évolution positive insufflera un nouvel élan et une impulsion à nos efforts communs dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.

Le désarmement nucléaire est d'une importance capitale si nous voulons garantir l'efficacité du régime du TNP. Tel est l'engagement pris par les États dotés d'armes nucléaires en contrepartie de la renonciation aux armes nucléaires par les États non dotés d'armes nucléaires. Si des progrès tangibles ont jusqu'ici été réalisés en matière de réduction des arsenaux nucléaires, les cinq États dotés d'armes nucléaires détiennent encore plus de 26 000 ogives nucléaires.

De toute évidence, les réductions d'armes nucléaires opérées par les États dotés d'armes nucléaires continuent d'être perçues de manière très différente par les pays qui ont le nucléaire et ceux qui ne l'ont pas. Le moyen le plus efficace d'y remédier et de restaurer la confiance entre les États dotés d'armes nucléaires et les États non dotés d'armes nucléaires consiste pour les États dotés d'armes nucléaires à appliquer scrupuleusement les obligations découlant de l'article VI, comme il est stipulé dans les documents publiés à l'issue des Conférences d'examen du TNP en 1995 et 2000. Il importe par ailleurs d'apaiser les craintes qu'éprouvent les États non dotés d'armes nucléaires sur le plan de la sécurité. L'octroi de garanties de sécurité appropriées aux États non dotés d'armes nucléaires, qui s'acquittent pleinement de leurs obligations en matière de non-prolifération conformément au TNP, serait une incitation à renoncer à l'acquisition d'armes de destruction massive.

Le mois dernier, nous avons célébré le onzième anniversaire du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN). Pourtant, son entrée en vigueur reste un objectif lointain, en dépit des nombreux appels lancés aux États qui n'ont toujours pas ratifié le Traité afin qu'ils le fassent dans les meilleurs délais. Comme le Secrétaire général Ban Ki-moon l'a déclaré dans un message à l'occasion du onzième anniversaire du TICEN, « L'heure ne devrait pas être à la célébration, mais au renouvellement de notre attachement aux efforts louables qui ont permis l'entrée en vigueur du Traité ». Prenons bien conscience du fait qu'une impasse prolongée pourrait conduire certains États à procéder à des essais d'armes,

ce qui mettrait en péril les normes régissant l'interdiction des essais, lesquelles constituent les éléments fondamentaux du TNP.

Nous ne pouvons qu'appuyer un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles en tant que prochaine étape logique. Non seulement il serait une garantie de non-prolifération nucléaire, mais aussi une incitation au désarmement nucléaire. Néanmoins, la Conférence du désarmement connaît depuis longtemps une paralysie, qui l'empêche d'entamer des discussions de fond sur ce traité.

À cet égard, nous saluons le projet de décision présidentiel (CD/2007/L.1), présenté cette année à la Conférence du désarmement. Il nous fournira – nous l'espérons – une base adéquate pour la tenue de négociations en 2008. Dans l'intervalle, face à la nécessité urgente de freiner la production de matières fissiles, nous prions instamment tous les États qui possèdent des armes nucléaires de les déclarer volontairement et de décréter un moratoire sur la production de matières fissiles à des fins d'armes en attendant la promulgation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. À n'en pas douter, cela permettrait d'accroître la transparence et d'instaurer la confiance entre les États.

Malgré les revers et les défis, le TNP reste la pierre angulaire des efforts en matière de non-prolifération et de désarmement nucléaire à l'échelle mondiale. C'est pourquoi il est urgent de le renforcer davantage. Tout en continuant à nous employer à assurer l'adhésion universelle au TNP, nous devrions nous efforcer d'assurer l'application universelle des engagements de non-prolifération contractés en vertu du Traité, grâce au renforcement des garanties intégrales et des normes en matière de vérification. Cela permettrait d'accroître la confiance générale dans le système du TNP, grâce à la consolidation des mécanismes de surveillance et de vérification.

J'ai le grand plaisir d'informer la Commission de l'avancée récente concernant la question nucléaire de la Corée du Nord. Les pourparlers à Six ont été le principal facteur dans le règlement de la question nucléaire de la Corée du Nord. Ce processus a beaucoup progressé depuis son lancement en 2003. Dans la Déclaration conjointe de septembre 2005, les six nations sont convenues d'un plan pour la dénucléarisation de la péninsule coréenne. L'Accord sur des mesures initiales de février 2007 a permis à ce consensus de franchir une nouvelle étape, avec

l'adoption de mesures spécifiques pour la mise en œuvre de la Déclaration conjointe.

De nouveaux progrès ont été réalisés lors de la dernière série des pourparlers à Six, qui s'est tenue à Pékin, le mois dernier. Un accord portant sur la deuxième série de mesures pour l'application de la Déclaration conjointe a été adopté, qui stipule l'arrêt des principales installations nucléaires nord-coréennes de Yongbyon et la déclaration complète et précise de tous les programmes nucléaires de la République populaire démocratique de Corée d'ici à la fin de cette année. En outre, l'achèvement réussi de l'arrêt des installations et une déclaration en temps voulu devraient nous permettre de procéder, dès le début de l'année prochaine, à la phase de démantèlement.

Le Gouvernement coréen continuera de coopérer étroitement avec les parties intéressées à la mise en œuvre de l'accord et à l'évolution future des pourparlers à Six. En outre, nous ne ménagerons aucun effort pour que le processus engagé dans le cadre des pourparlers à Six aille au-delà du règlement de la question nucléaire de la Corée du Nord et débouche sur l'instauration d'un dialogue multilatéral en Asie du Nord-Est.

À nouveau, nous devons saisir la chance qui nous est offerte de surmonter les frustrations et de sortir de l'impasse actuelle en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Avec la tenue l'année prochaine de la deuxième session du Comité préparatoire du TNP, la Première Commission devrait redoubler d'efforts cette année afin d'obtenir des résultats tangibles et probants.

J'aimerais, pour terminer, citer ces paroles du Président américain J. F. Kennedy :

« Je vous demande de vous arrêter et de réfléchir un instant à ce que signifierait le fait que des armes nucléaires se trouvent entre tant de mains, entre les mains de pays, grands ou petits, stables ou instables, responsables ou irresponsables, éparpillés dans le monde ».

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant de la Suisse.

**M. Streuli** (Suisse) : Monsieur le Président, cette année, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est entré dans un nouveau cycle avec la première session du Comité préparatoire en vue de la Conférence d'examen de 2010, tenue à Vienne en mai dernier. Malheureusement, cette première session a

reproduit le scénario de blocage qu'avait connu la Conférence d'examen de 2005. De même, le débat de fond auquel nous avons assisté a accentué le fossé entre les intérêts divergents des États parties. D'une part, les États non dotés d'armes nucléaires ont mis l'accent sur les lenteurs du désarmement nucléaire et, d'autre part, les États dotés d'armes nucléaires se sont concentrés sur la prolifération. Enfin, l'inquiétude des États dont les soucis énergétiques sont primordiaux et qui craignent de se voir restreindre l'accès à la technologie nucléaire. Cette évolution est préoccupante, mais nous devons tout entreprendre afin d'assurer la réussite du processus d'examen du TNP qui se poursuivra à Genève en mai 2008.

Dès sa naissance, le TNP a été marqué du sceau du compromis. Or cette philosophie du compromis a atteint ses limites, certains engagements n'ont pas été tenus et certains événements montrent que la tendance actuelle n'est plus à la reconnaissance de l'acquis. La Suisse reste cependant d'avis que le TNP représente le seul instrument multilatéral propre à répondre aux questions de désarmement et de non-prolifération nucléaire. En conséquence, nous attachons une importance primordiale à ce que l'acquis des conférences d'examen précédentes soit mis en œuvre le plus vite possible.

Depuis 2005, le régime de non-prolifération a connu divers développements que nous aimerions brièvement rappeler.

En premier lieu, dans le volet du désarmement nucléaire, force est de constater que, même s'il y a eu certaines réductions, les États dotés d'armes nucléaires mènent des programmes de développement ou de remplacement de leurs arsenaux nucléaires. Certains d'entre eux ne semblent également plus reconnaître l'acquis des conférences d'examen précédentes. À cet effet, nous notons avec préoccupation que pour la première fois, l'année passée, certains États dotés d'armes nucléaires n'ont pas soutenu, lors de cette même Assemblée générale, la résolution appelant à la négociation d'un instrument multilatéral contraignant offrant aux États non dotés d'armes nucléaires des garanties de sécurité négatives contre le recours ou la menace de recours aux armes nucléaires.

Par ailleurs, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN) n'est toujours pas entré en vigueur. La Suisse espère que la Conférence sur l'Article XIV, qui s'est tenue en septembre dernier à Vienne, aura incité les États dont la ratification est

essentielle à l'entrée en vigueur du TICEN à le faire. La Suisse souhaite également qu'un large soutien soit exprimé, lors de cette session de l'Assemblée générale, au projet de résolution de la Nouvelle-Zélande sur le TICEN.

En deuxième lieu, dans le volet de la non-prolifération nucléaire, les questions régionales ont par contre connu une évolution encourageante. Ainsi, un plan de travail a été mis en place entre l'Agence internationale de l'énergie nucléaire et l'Iran pour répondre aux questions en suspens. Bien que ce processus ne soit pas à même de solutionner l'ensemble du dossier nucléaire iranien, il constitue – selon les propres termes de M. ElBaradei – un investissement pour la paix et crée une nouvelle dynamique que nous devons soutenir. La Suisse pense par ailleurs que toutes les capacités de la diplomatie n'ont pas été utilisées sur ce dossier et encourage en conséquence les parties engagées à s'asseoir au plus vite à la table de négociations.

La question nucléaire sur la péninsule coréenne connaît depuis le début de cette année une évolution prometteuse. La Suisse salue l'esprit constructif dont ont fait preuve les parties engagées et espère que le processus de dénucléarisation complète de la péninsule coréenne aboutira rapidement. La Suisse salue également l'Initiative globale en vue de lutter contre le terrorisme. Mon pays a participé à la troisième rencontre de ce forum, qui s'est tenue à Astana en juin 2007.

La Suisse estime que la priorité dans le domaine du désarmement nucléaire doit être accordée à une approche réaliste, par étape, visant des objectifs réalisables. Dans ce contexte, mon pays note que bien que les discussions à la Conférence du Désarmement aient été particulièrement substantielles cette année, elles n'ont toujours pas abouti à l'ouverture de négociations sur un traité d'interdiction des matières fissiles. La Suisse ne ménagera aucun effort afin de maintenir la dynamique vécue cette année à la Conférence du désarmement en vue d'un mandat de négociation d'un traité d'interdiction des matières fissiles.

La Suisse, en collaboration avec le Chili, la Nouvelle-Zélande, le Nigéria et la Suède, a élaboré le projet de résolution, intitulé « Diminuer l'état de préparation opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires ». Un tel projet, déjà contenu dans les Treize

étapes de 2000, correspond, à notre avis, à ce type d'approche pragmatique et réaliste.

**Le Président** : Il reste six orateurs sur ma liste. Nous les entendrons au cours de la séance de demain après-midi. J'invite les délégations à se tenir prêtes à

présenter leurs projets de résolution sur le désarmement nucléaire, car cette séance sera consacrée également à la présentation des projets de résolution sur le point en discussion.

*La séance est levée à 18 heures.*